

Avis Public

Avis public est par les présentes donné aux personnes qui, conformément aux dispositions du Code municipal
mardi le vingtneuf juillet au moins
d'août courant à une heure de l'après-midi
en la salle ordinaire de ses séances le
conseil municipal du Comté Jacques
Cartier procédera à l'examen sur la
réunion d'un certain procès-verbal fait
par Goffroid Boileau Écuyer au inten-
dant spécial relativement au chemin de
ligne de la Côte St Remi de la Pointe Claire
passant entre les terres de Firmin Vian
et de Calixte Brunet dit Létang et qui
communique à la Côte St François de
la paroisse St Laurent.

Donné à St Laurent sous mon sceau
ce dixième jour d'août d'août l'an
mil huit cent soixante et dix-huit

N. M. Lebeau
See See
le Mo le J.C.

Print de Liebée 3

Mme l'épouse du village^{me}
de la Pointe Clain le douzième
Le sursigne Moïse d'Avril courant.

Léclerc, Secrétaire Trésorier du village M. L.
de la Pointe Clain, certifie sous mon S.S.
sceau et d'office que j'ai publié
l'avis public d'autorisation en affi-
chant une copie à chacun des endroits
suivants; Savoir; à la porte de l'Eglise
de St-Jacques de la Pointe Clain et au
le devant de la résidence de Mr Félix
Brunet, Cultivateur dans la paroisse
de la Pointe Clain et en lisant à
voix haute et intelligible à la porte
de l'Eglise de la Pointe Clain à l'issue
du service divin du matin le diman-
che jour d'Avril courant, étant le
dimanche suivant immédiatement
le jour où etais a été affiché com-
me sujet,

En foi de quoi je donne ce cer-
tificat ce dix neuvième jour du mois
d'Avril mil huit cent soixante dix huit
un reueu de Mme Léclerc, Secrétaire
M. du V. P.C.

Envoi #075

Public Notice

Public notice is hereby given to all parties interested, that pursuant to the provisions of the Municipal Code — on Thursday the twenty-first day of the month of August instant at the hour of one o'clock in the afternoon at its usual place of meeting the municipal council of the county of Jacques Cartier will proceed to the examination and revision of Godfrid Boileau Esquire special superintendent's precise verbal date the twenty-fifth of May last 1858 relative to the By Road of Côte St Remi in the parish of Pointe Claire, between the farm of Firmin Vian and Calixte Brunet dit Lelang, leading to the Côte St François in the parish of St Laurent.

Given at St Laurent under my hand on this twenty-first day of the month of August eighteen hundred and seventy-eight

N. M. Légaré
Secy

M. L. C. G.

Province de Québec
Municipalité du village de la Pointe
Clair

Le soussigné, Maire L'celier Secrétaire
et certain trésorier des dits villages de la municipalité
du village de la Pointe Clair
Certifie sous mon serment d'officer
que j'ai publié l'avis public de l'autorisation
le dixième jour d'août courant en
en affichant une copie à chacun des
individus suivants, savoir; à la porte
de l'Eglise de St-Isidore de la Pointe
Clair et une autre devant la résidence
de Mr Félix Brunet de la
paroisse de la Pointe Clair et en le
lisant à voix haute et intelligible à la
porte de l'Eglise de la Pointe Clair à
l'issue du sacrement dimanche matin le
dixième jour d'août courant étant
le dimanche suivant immédiatement
après le jour où cet avis a été affiché
comme susdit.

Enfin de quoi je donne ce cer-
tificat. Le dix-neuvième jour du mois
d'août mil huit cent soixante-dix
huit, un mot rasé est sur

Maire L'celier Secrétaire,
M. de V. délégué

Enro. #075

D.
L'celier
1878
Attest d'homologation des
avis ci-dessus rendus
par G. Boileau, secrétaire
municipal de l'arrondissement
de l'Île Saint-Honoré
à Montréal, le 10 juillet 1878.

Public Notice

Public notice is hereby given to all parties interested, that pursuant to the provisions of the municipal code on Thursday the twenty-first day of the ^{month} of August instant at the hour of one o'clock in the afternoon at its usual place of meeting, the municipal council of the county of Jacques Cartier will proceed to the examination and revision of Godrois Boileau Lépine special superintendent's process verbal date the twenty-fifth of May last 1878 relative to the By Road of Côte St René in the parish of Pointe-Claire between the farm of Firmin Vian and Calixte Brunet dit Delâng leading to the Côte St François in the parish of St Laurent - Given at St Laurent under my hand, on this twenty-first day of the month of August eighteen hundred and seventy-eight.

(Signed) J. M. Lelavalier
Sece Sec

M. L. L. f. C

Copy

J. M. Lelavalier

Sece Sec

M. L. L. f. C

Avis Public

Avis public est par les présentes donné aux intéressés qui, conformément aux dispositions du Code Municipal ordonneront le lendemain pour le mois d'août courant à une heure de l'après-midi en la salle ordinaire de ses séances, le conseil municipal du Comté Jacques Cartier procédera à l'examen ou à la révision d'un certain procès verbal fait par Godfroy Boileau Demier surintendant spécial relativement au chemin de ligne de la Côte St. Remi en la Paroisse St. Joachim de la Pointe Claire passant entre les terres de Firmin Vian et de Calixte Brunet-dit-Létang et qui communique avec la Côte St. François à la paroisse de St. Laurent.

Demandé à St. Laurent sous mon sering ce dixième jour du mois d'août de l'an mil huit cent soixante et dix-huit

M. Lelavallée
Loy Lee
l. M. b. f. b

Province de Québec
Municipalité de la ville Municipale de Laval
Jacques Cartier

Le soussigné Godfrey Boileau
membre du conseil municipal de la
ville et assuré au temps qu'il a
procédé l'avis public ci-dessus écrit
en anglais et en français en un obli-

— élanc.

Avis d'homologation
du Procès-verbal
de M. Boileau. Exécuté
relativement au chemin
de Montreuil, entre la clôture
du terrain de M. François
Léveillé, hercule 1878 off. 1.00

Chant le doux Août courant
entre ouze heures et douze heure après
vers midi une copie à chacun des deux
suyants, savoir une copie sur le
port principal de l'église paroissiale
de la paroisse d'Urbino et une autre
à un autre endroit plus haut dans
la paroisse de la paroisse de St-Gene-
vreve, savoir sur un gros arbre
planté le long du chemin devant
lequel il se trouve le nom Payement
entièrement effacé
Lequel est suivi par un croquis
de l'église paroissiale
d'Urbino pris de la
courant devant deux
affermement de Vincennes Août
1878 à St-Urbino devant le
sous-secrétaire du Roi

M. Bégin

M. Prévost JP

Je soussigné M. Prévost membre
du conseil d'administration de la compagnie
européenne qui j'ai été en état de me
parler l'ordre ci-dessus à vous
avant d'obliguer à ce que je soit
principal ou co-principal de la
société à l'issue de celle
deux ans mal à mon gre
de deux bâtimens pris d'accord
en ayant été à deux ans
valut au moins d'un million et plus ou moins
ainsi à ce officiellement et sans rancune
affermement de Vincennes pris
d'accord 1878 à St-Urbino M. Léveillé
devant le sous-secrétaire du Roi - M. Prévost JP

Corporation of the County of Jacques-Cartier

Public Notice

Is hereby given to the inhabitants
of the municipalities of the parishes of
St. Joachim de la Pointe-Blanche and
St. Genevieve in the County of Jacques
Cartier interested in the Ridge Road known
as Chemin à la rivière des Outardes & Rémi
of the parish of St. Joachim also Pointe
Blanche qui communiquent à la localité de
François in the parish of St. Laurent
that on the tenth day of June
instant, has been deposited in the office
of the said municipality named of the
County of Jacques Cartier an act
of apportionment drawn by G.
Lefebvre Boileau special commissioner
dated the said tenth day of June
instant signed by a person who is
represented by the said G. Lefebvre Boileau
in his said capacity of special commissioner
and dated the twenty fifth day
of May eighteen hundred and seventy
eight and incorporated the twentieth
day of the month of August last.

All persons herein mentioned
as subject to the payment of the sums
levied by the said act of apportionment
are required to pay the amount of to the
said G. Lefebvre Boileau charged in his
said quality to collect them at his office
in the village of St. Genevieve in the time
by days of this date without further
advice.

St. Genevieve 23 June 1879

one thousand

notary public

M. B. B. J. M.

the Treasurer

M. C. B. T. B.

Province de Québec
Municipalité du comté de Québec
Le soussigné le docteur Boileau
seullement nommé domini de la paroisse
de Québec a été nommé conseiller pour
mon service d'officier que j'ai pu
bien l'avoir publie d'autre part écrit
en langage anglais & français en
en officiant des cérémonies à chacun
des mariages suivants, savoir
une ce qui sur le plan de l'église
paroissiale de la paroisse est que
venez et une autre sur un gros
arbre planté sur le bord du chemin
publique se trouvant devant la
puisance de son bâtiment dans
la cité d'apart des maisons de
l'avenue le vaste terrains
qui sont entièrement dix neuf
et un le moins à trois mètres de hauteur
élevée à l'acès pour occire
paroissiale de la ville paroisse de
St-Louis à l'issue ou service
divin du moins le 1^{er} juillet 1879
étant le cinquante sixième anniversaire
mésaventure le pris où est avis
à être affiché comme suivi
le pris qui pousse au officier
en partie pris au moins de
quinze mètres ent tout ayant
origine

M. J. BOILEAU

au dos
6 M. J. L.

Portion d'un document de la même page

Corporation du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

dit par les personnes ci-dessus aux habitants
des Municipalités des Paroisses de l' Hochim
de la Pointe Blaie et de St Genevieve
dans le Comté de Jacques Cartier, in-
térêts au Chemin de fer devant
la base du chemin de l' Ouest et Remi
elle est passée sur l' Hochim de la Pointe
Blaie allant à la base du chemin
de l' Ouest et François de la Pointe
de l' Ouest - que le citoyen
Jean de Guise curé a été expulsé
au bureau de la poste municipale
du Comté de Jacques Cartier sans
à réputation de ce qui fut fait
Boileau suivi d'autre spéciale
en date du même jour faisant suite
au procès verbal rendu par le cité Gre-
froy Boileau en sa qualité de maire
lors d'un spécial en date du Vingt-de-
juin pour le débarquement d'un
bateau nommé le Vieux Jean pour
du mois d'août dernier.

Toutes personnes y rentrées ou non
comme suspectes au paiement des sommes
prélevées par le cité au dépôt
sont requises d'en faire la remise
au cité Greffroy Boileau chargé de
détecter de ces personnes à son
bureau au Village de St Genevieve
dans les Vingt jours de cette date sans
avoir ulterior.

Sainte-Genevieve 23 Juin 1839

H. B. Hall
secrétaire Trésorier
L. M. L. G. C.

Corporation du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

Est par les présentes donné aux
habitants des Municipalités des
Paroisses de l'Isle-aux-Grues de la Pointe
Claire et de St-Grégoire dans le
Comté de Jacques Cartier, intérêts
au chemin de ligne prenant à la
base du chemin de la Côte St-Rémi
de la dite paroisse de St-Isaac
de la Pointe-Claire, allant à la base
du chemin de la Côte St-François
de la Paroisse de St-Laurent — que
le deuxième jour de Juin cour-
rant a été déposé au bureau
du Conseil municipal du Comté
de Jacques Cartier un acte de
repartition dressé par le dépôt
Boileau surintendant spécial
en date du même jour faisait
suite au procès verbal rendu
par le dit Godfray Boileau
en sa qualité de surveillant dans
spécial en date du Vingt-cinquième
jour de Mai mil huit cent soixan-
te-dix-huit et homologué le Vingt-
ième pour du mois d'août der-
nière —

Toutes personnes y mentionnées
comme sujettes au paiement des sommes
prélevées par le dit acte de répartition
sont requises d'en payer le montant
au dit Godfray Boileau chargé en
détaché de les percevoir à son bureau
au village de St-Grégoire dans les
Vingt jours de cette date sans aviso ul-
térieur —

St-Grégoire 23 Juin 1839

M.F. BOILEAU
Secrétaire Trésorier

Pointe Claire 29 juin 1879
Je soussigne Théodore Guérard frère
ordinaire de la paroisse de St Jeanneau
de la pointe Claire certifie avoir affiché
deux susdit notice d'autre part écrit
une à la porte de l'église et une autre
au bas du village sur la propriété de
M^r Félix Brunet entre une heure & deux
heures de la prés midi - Le 27 juin
De plus je certifie avoir fait la susdit
notice d'autre part écrit à l'essuie du service
de la pointe Clairin Clairin du matin à la porte de l'église
Claire - dans la langue française et anglaise -
Le 29 en jour de juin 1879

Théodore Guérard
Pointe Claire et

Frais pour affiche
et annonce et certificat

8. 1.20

Corporation of the County of Jacques Cartier

Public notice.

is hereby given to the inhabitants
of the municipalities of the parishes of
St. Joachim de la Pointe Claire and St.
Genevieve in the County of Jacques
Cartier situated in the Ridge known
as Chemin de la Gare de la Côte St. Berthe
of the parish of St. Joachim de la Pointe
Claire qui communique à la Côte
St. Francois in the parish of St. Laurent
that on the tenth day of June
instant, has been deposited in the office
of the said municipal Council of the
County of Jacques Cartier an act of
appropriation drawn by Godfrey
Boileau special supervisor dated
the said tenth day of June instant
require by a process verbal rendered
by the said Godfrey Boileau in his
said capacity of special supervisor
dated the twenty fifth day of May eight
hundred and sixteen eight and
homologated the thirtieth day of
the month of August last -

All persons herein mentioned as subject
to the payment of the sums levied by the
said act of Reparation are required to pay
the amount of the said Godfrey Boileau
charged in his said quality to collect them
at his office in the Village of St Genevieve the
twenty days of this date without further
advice -

(St Genevieve 23 June 1879
(on margin not signed))

H. F. Boileau
sec Treasurer
M. L. C. J. C. —

Pour faire dimanche
à l'issue de la grande
messe -

Avis Public

Aux contribuables intéressés dans le Procès verbal ci-après mentionné
Avis public est par les présentes donné par monsieur Godfrey Boileau, Secrétaire Trésorier du conseil municipal du comté de Jacques Cartier, que conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, le conseil municipal du dit comté de Jacques Cartier a homologué le quinzième d'Octobre dernier un certain procès verbal concernant le chemin de ligne qui communique à la Côte St François, et situé en la Paroisse de la Pointe Blaire entre les terres de Caliste Brunet dit Létang et Arthur Vian, amendant le Procès verbal en vigueur pour le même chemin de ligne, et fait par le dit Godfrey Boileau à sa qualité de Surintendant spécial daté le seize Juillet dernier (1884).

+ le Procès verbal
plus haut en
premier lieu
mentionné

G.B.

Donné à St Geneviève ce septième jour
de Novembre 1884. / un revoir bon

Godfrey Boileau
secrétaire trésorier
L. M. L. D. C.

Public Notice

To the interested parties in the Procès-Verbal hereinafter mentioned -

Public notice is hereby given by me Godefroy Boileau secretary treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier, that in conformity to the Provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, the Municipal Council of the County of Jacques Cartier has homologated the fifteenth day of the month of October last a certain Procès-Verbal rendered and made by Godefroy Boileau in his capacity of special supervisor dated the sixteenth day of the month of July last relative to the road of Ligne of the Bôte St Pierre of the Parish of St Joachim de la Pointe Blaie connecting with the Bôte St François of the Parish of St Laurent amending the said Procès-Verbal another Procès-Verbal in force -

Given under my hand at St. Genevieve
this seventh day of November
One thousand eight hundred
and eighty four -

Godefroy Boileau
secretary treasurer
M.B.B. J.C.

*Pour lire dimanche
après la messe*

Avis Public

Est par le présent donné par M. Joseph
Boileau secrétaire trésorier du Conseil
Municipal du Comté de Jacques-Cartier,
Bâton maire et administrateur du territoire aux intérêts nommés en
cet édifice Verbaux rendus le 1^{er} Janvier
dernier (1884), concernant le chemin
de fer de la Côte St-Pierre en la Paroisse
de la Pointe-à-la-Croix qui communique à
la Côte St-François de la Paroisse de St
Laurent, qui un acte de répartition
des travaux et deniers à prélever
pour payer le coût du dit Proces-Verbaux
et ses accessoires a été déposé au Bureau
du dit Conseil Municipal du dit
Comté Jacques-Cartier le quinze
Janvier courant.

Donné à St-Geneviève ce vingt-quatre
décembre pour de l'an mil
quatre cent quatre-vingt-quinze

M. BOILEAU
Secrétaire Trésorier
C. M. C. J. L.

Public Notice

Is hereby given by M. J. B. L. L. Secretary
Treasurer of the municipal
Borough of the County of Jacques-Cartier
to the persons interested in
and mentioned in a Proced
Verbal rendered the sixteenth
day of July last (1884) by Code
of Bois-de-Boulogne regarding
and dues now legal due relative
to the main road of the concession
of Neuville in the Parish of St. Pierre-
Blair connecting with the Con-
cession of Francois of the Parish
of St. Laurent that an act of repara-
tion of works in the said main
road and of sums to levy in order
to pay the cost of the said Pro-
ced Verbal and accessories
has been deposited at the office
of the said municipal Council
of the said County of Jacques-Cartier
the fifteenth day of January
instant—

Given under my hand at St
Neuville this twenty-fourth
day of January One thousand
eight hundred and eighty-five

W. J. B. L. L.
Secretary Treasurer
M. C. L. L.

affiches de la ville

1885

lundi le 25 Janvier 1885

Province de Québec

Bureau du conseil municipal } Avis public
du comté de Jacques Cartier }

Est par le présent donné par Godefroy Boileau
secrétaire trésorier, du conseil municipal du comté
Jacques Cartier, en conformité à une résolution pas-
sée par le dit conseil à sa session du vingt juillet der-
nier, sur requête de J. Baptiste Jasmin, Joseph Cousin-
eault, et autres, aux intéressés d'un certain chemin de
ligne, prenant à la base du chemin de la Côte St Rémi
de la Paroisse de St Joachim de la Pointe Blaie, dans
le dit comté Jacques Cartier, allant à la base du chemin
de la Côte St François de la Paroisse de St Laurent, dans
le dit comté de Jacques Cartier, verbalisé suivant
Procès verbal, rendu par Godefroy Boileau, surin-
tendant spécial, en date du 25 Mai 1878, et diûment
homologué qu'à la session générale du dit conseil
qui se tiendra au lieu ordinaire, au village de la
Pointe Blaie, Lundi, le Vingt huitième jour de Sep-
tembre courant, à dix heures de l'avant midi; le
dit conseil du comté de Jacques Cartier prendra
en considération la requête des dits J. Baptiste Jas-
min, Joseph Cousineau, et autres, demandant
à amender le dit Procès verbal déjà amende, de ma-
nière à exempter à l'avenir les habitants de la Côte
St Rémi de la Paroisse de St Geneviève des travaux de
confection et d'entretien du dit chemin de ligne, et
faire ce que de droit par rapport à la dite requête.
Donné sous mon sceau à St Geneviève ce seizième
jour de Septembre mil huit cent quatre vingt cinq.

G. BOILEAU
secrétaire trésorier
L. M. C. L.C.

Province of Quebec

Office of the Municipal Council } Public Notice
of the County of Jacques Cartier }
Is hereby given by Godfrid Roilane Secretary Treasurer
of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier
in conformity with a resolution passed by said Council
at its session held the twentieth day of the month
of June last upon the petition of J. Baptiste Léonard, Joseph
Bourassa and others to the interested parties of a certain
road of lime of the concession St-René of the Parish of St.
Laurent de la Pointe-Blanche connecting with the Concession
St-François of the Parish of St-Lambert in the said County
of Jacques-Cartier verbalized by Procès Verbal executed by
Godfrid Roilane special superintendent dated the 25th day
of May 1878 and duly homologated that at a general

morning session of the said Council which shall be held at the usual
place at the Village of Pointe-Blanche on ~~Wednesday~~^{the} twenty-eighth day of September ~~next~~^{at} ten o'clock before
noon the said Council of the County of Jacques-Cartier shall
take into consideration the petition of said petitioners demand
discharging the inhabitants of the Concession
St-René of the Parish of St-Séverine of the works of construction
and entretien of the said road of lime for the future time.

Givens under my hand at St-Séverine this sixteenth day
of the month of September one thousand eight hundred
and eighty five -

M. J. B. R.
Secretary Treasurer
M. C. H. J. L.

Pour lire dimanche
à la porte de l'église
et m'en faire refaire
aussitôt après-mais
je cesse par la main

Le soussigné Joseph Lebris, l'un des huissiers jurés de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans la Paroisse de St. Laurent, District de Montréal, certifié par les présentes, ch. fais rapport sous mon serment d'office, avri; le dix-septième jour de Septembre courant et l'année mil huit cent quatre-vingt-cinq, officié à la porte de l'église de la Paroisse de St. Laurent, et à l'hôtel Philiphile Migneron susdit village de St. Laurent, à chaque une place publique une copie d'icelui, ch en avrir le le Dimanche suivant à la porte de l'église de la susdite Paroisse de St. Laurent à haute et intelligible voix, apres le Service Divin du Matin, le vingtième jour de Septembre courant.

St Laurent le vingt et unième jour de Septembre 1885

Honoraires \$1-50^e

Joseph Lebris

Archives de la Ville de Montréal

Je soussigné Théodore Guérard
curé ordinaire de la paroisse de la pointe claire
certifie avoir afficher le susdit avis
d'autre part écrit à la porte de l'église
paroissiale de la pointe claire et afficher
au bas du village sur la propriété de M^r Félix
Bruneau le 17 mai 1878 et lire à la porte
de l'église dimanche le 19 a l'issue du service
divin du matin entre 11 heures et midi.

Pointe claire 19 mai 1878

Théodore Guérard

Frais pour
2 affiche - \$ 0.50
pour lecture - 0.25
\$ 0.75

Avis Public

Est par les présentes donné que le soussigné nommé
par une résolution du conseil Municipal du Comte
Jacques Cartier en date du treize Mars dernier surinten-
dant spécial pour faire la visite des lieux mentionnés
en la requête de Leon Legault sr Lévrier cultivateur de
la paroisse de St Joachim de la Pointe Claire et de M^r Jean
Baptiste Demers ancien commerçant de la paroisse de St^e
Geneviève, et faire rapport au conseil de son opération tenu-
dra à l'entrée du chemin de ligne prenant à la base du
chemin de la Côte St Remi de la dite paroisse de St Joachim
de la Pointe Claire allant à la base du chemin de la Côte
St François de la paroisse de St Laurent et ce entre les terres de
Firmin Traou ou représentants et de Calixte Brunet dit Lé-
tang ou représentants dans la dite Côte St Remi dans la
dite paroisse de St Joachim de la Pointe Claire le vingt
cinqième jour de Mai courant à dix heures de l'avant
midi, une assemblée de ceux des habitants des Municipa-
lités des paroisses de St Geneviève, St Joachim de la Pointe Claire
et St Laurent qui voudront bien y assister pour les entendre
soit en faveur soit contre l'exécution de l'ouvrage et
des travaux qui seront nécessaires pour l'entretien du
dit chemin de ligne et des clôtures le long d'icelui et qui
devront être répartis entre tous les intéressés comme demandé
en la dite requête ou dans le but de lui donner des ren-
seignements à cet égard.

En conséquence tous les habitants des trois
Municipalités ci-dessus nommées qui peuvent être inté-
ressés aux travaux d'entretien du dit chemin de ligne sont
requis de prendre connaissance des présentes et d'assister à
la dite assemblée, et immédiatement après cette assemblée le
sous-signé visitera ce chemin de ligne accompagné ou non
des dits intéressés

St Geneviève 17 Mai 1878

Antoine J. Mod. Boileau
surintendant spécial

Public Notice

Is hereby given that the undersigned appointed by a resolution of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier dated the thirteenth day of March last special superintendent in order to make the visit of the places mentioned in the request of Leon Legault seigneur farme of the parish of St Joachim de la Pointe Claire and of M^r Jean Baptiste Demers old trade of the parish of St Genevieve and make a report thereon to this council will hold at the entrance of chemin de ligne taking at the base of the road of the Côte St. Rémi in the said parish of St. Joachim de la Pointe Claire going to the base of the road of the Côte St. François of the parish of St Laurent and that between the lands of Thérèse Vézina & representatives and Calixte Brunet dit Letang or representative in the said Côte St. Rémi in the said parish of St Joachim de la Pointe Claire the twenty fifth day of May instant at ten o'clock before noon a meeting of such of the inhabitants of the municipalities of the parish of St Genevieve, St Joachim de la Pointe Claire and St Laurent who may attend to hear them for and against the performance of the work which shall be necessary for the maintaining of the said chemin de ligne and the enclosures along it and which shall be shared amongst all the parties interested as required in the said request or with the view of communicating to him any information thereto -

Therefore all the inhabitants of the said three municipalities who may be interested to the work of the maintaining of the said chemin de ligne are requested to take communication hereof and to attend the said meeting and immediately after the meeting the undersigned will visit the said chemin de ligne with or without the said interested parties -

St Genevieve 17 May 1871

M^r Boileau

Special Superintendent -

Pour lire

~~X~~

Avis pruvie

Est par les présentes donné que le soussigné nommé
par une résolution du conseil Municipal des
comtés Jacques Cartier en date du troisième
dernier juillet dans spéciale pour faire la vente
des biens mentionnés en la qualité de Louis Sébastien
Henry et cultivateur de la paroisse de l'Assomption
de la Pointe-Blanche et de M^r Jean-Baptiste
Desnoes ancien cultivateur de la paroisse
de Genève et faire l'apport à ce conseil
de son opinion tiendre à l'entrée du chemin
de ligne prenant à la base des chemins d'aller
et de venir de la cité paroisse de l'Assomption de la
Pointe-Blanche, allant à la base du chemin de
la Côte St-François de la paroisse de l'Assomption et

A cinquante ce ntre en laire de Flinim l'ancien ou presidium
MPPK et de Calixte Brune des letans ou presidium
dans le dit Cte St Rémi dans son pousse
et Frachin des Pointe Blane, le Vnd ^A ~~précédente~~
jue de Mai envoient à dix heures de l'aven
midi, une assemblée de eux des Vallées de
et des vallées Muni'ipalles des paroisses de St Germain, St
Léon d'Incar' MPPK Frachin des Pointe Blane et St Laurent qui vont
devoir être assister pour les entretiens sur le pousse soi
contre l'école ou l'école ou l'école ou l'école ou l'école ou l'école
sont nécessaires pour l'entretien de ce chemin
de ligne et qui devront être partis entre tous les vaste
ressés concernant demandé en lequel pousse ou dans
le but de lui donner des renseignements à ce sujet.

Sur conseil et au volonté des trois municipalités ci-dessus nommées qui devront être entendues avec travaux d'entretien du dit chemin de ligne sont requis de prendre connaissance de présente et assister à l'assemblée qui régulièrement sera cette assemblée le souviéni ^B ~~à~~ ^à ~~soient~~ accompagnée par les délégués.

Schenectady
Schenectady 17 May 1878

6 M. P. B. Miller
sur la terrasse supérieure

Public notice

It hereby givene that the undersigned officers
by a resolution of the Municipal Council of the County
of Jacques Cartier dated the ~~first~~ ^{20th} instant day of
March last, have superintendence in order to
make the roads of the place maintained in the request
of Leon Legault seigneur of the parish
of St. Joachim de la Pointe Blaie and of Mr
Jean Baptiste Denys, old trader of the parish
of St. Genevieve and make a report thereon to the
council next held at the entrance of chemin
de ligne taking at the base of the road of the
Côte St. Remi in the said parish of St. Joachim
de la Pointe Blaie going to the base of the
road of the Côte St. François of the parish
of St. Laurent and that between the said
of St. Joachim or representation in the
said Côte St. Remi in the said parish of
St. Joachim de la Pointe Blaie the twenty fifth
day of May instant at ten o'clock before
noon a meeting of such of the inhabitants
of the municipalities of the parishes of St.
Genevieve, St. Joachim de la Pointe Blaie
and St. Laurent who may attend to hear
therefor and against the performance of the
work which shall be necessary for the maintaining
of the said chemin de ligne and the enclosure
along it and which shall be shared amongst
all the parishes interested as required in the said
request or with the view of communicating
to him any information thereon.

Therefore all the inhabitants of the said three
municipalities who may be interested to the
works of the maintaining of the said
chemin de ligne are requested to take commun
council her of and to attend the said meeting
and immediately after the meeting

the undersigned will visit the said chemin de fer
de ligne with or without the said interested
parties

St. George's 17 May 1875.

Signed Mod. Boileau
special superintendent

A true copy

W. B. Prince

Special supervising

Le souysque ilz depoz Boccard
derniere dans le paix ne auft
Guerec dan e l'ent Tregua bale
dan e dis leud o el cultas elant des
ment assenme depoz et cei qui s'au
jubie l'ont jure del auer perte
or en appertient le ditz nobl d'Alain
comte entz eniz heue que t'apri
un d'el et sez hemz est l'apri sans
un copi c'chacun de ardeut
meis auer soveri, un copi me
le fort priosse de l'eli perte
vec ol pauez ot Guerec et me
autre a'meute enuoye fu que
des Ma'apauz vec pauez ot
Guerec soveri, un amys autre
flant le long du hemz devant le
frepul de leys fairement
entre alii ell o i'rend ot le
giant c'vay ment et malade
c'la de fort feni a poe o clo ot
pauez a leys fairent a l'herbe auer
des au maz ouies de le ditz nobl
Alain aussi devant enuoye au vider
allement espri o et au s'et
appertient come un enuoye -

Le p't de Sec qui donne e aero cas
e l'ent auquem son de nre
o. illai une leue en
sojant des mil -

Assurement e Vingtaine
par d' ~~Ste~~ 1878

a 8 Gravoir Journe
et renvoyer au docteur

N. Prevost JP

11178/1000

Pris de la ville du
Chemin de monte
entre la lotte St-Henri
et la lotte St-Jeanne
par G. Boileau
Fait par M. Prevost
1er mai 1878

Avis Public

est par les presents donné qu'il soit signé par une résolution des
conseils municipaux du Comté de Jacques Cartier en date du premier
courant sur la requête d'Évariste Chauvette Paul Seguin dit Dalaunay
et autres habitants de la paroisse de St-Germaine, nommés par la
dite résolution suintendant spécial pour décider s'il serait convenable
d'amender l'acte de répartition fait au décret en vertu duquel procès ver-
bal rendu par Gabriel Virgil Valois le vingt unième jour de Septembre milie
huit cent soixante quatre concernant seulement cette partie du chemin de ligne
appartenant aux habitants de la dite Paroisse de St-Germaine prenant à la base
du chemin de la Côte St-Rémi de la Paroisse de St-Joachim de la
Pointe Blaie allant à la brise du chemin de la Côte St-François et
qui doit être entretenue par les propriétaires des terres et terrains
de la Côte St-Rémi de la susdite paroisse de St-Germaine, visiter la moitié
nord du dit chemin de ligne à partir de sa base jusqu'à l'équerre
qu'il fait et la moitié nord est du dit chemin à partir de l'équerre
d'aller à la base du chemin de la Côte St-François et faire rapport
à ce conseil de son opération — tiendra à l'entrée du dit chemin
de ligne entre les terrains de Félixin Van ou représentants et de La-
brière Brunot dit Belanger ou représentants en la dite Côte St-Rémi
dans la dite paroisse de St-Joachim de la Pointe Blaie, le vingt qua-
traine jour de Juillet courant à dix heures de l'avant midi une
assemblée de ceux des intéressés aux travaux de cette partie du dit
chemin de ligne qui voudront bien assister pour les entendre soi-
mavoir soit contre l'amendement du dit acte de répartition dans
le but de lui donner des renseignements à cet égard

En conséquence tous les habitants qui pourraient
être intéressés à cette partie du dit chemin de ligne sont
requis de prendre connaissance des présentes et d'assis-
ter à la dite assemblée et immédiatement après celle-ci
l'assemblée se soussigné visiter cette même par-
tie du dit chemin de ligne accompagné ou non
des dits intéressés

St-Germaine 14 Juillet 1871

GPPB#111111
Sous-intendant spécial

Public notice

Is hereby given that the undersigned by a resolution of the
Municipal Council of the County of Jacques Cartier
dated the first day instant on the requisition of Évariste Chauvette
Paul Seguin dit Dalaunay and other inhabitants of the Parish of St
Germaine, named by the said resolution a special superintendent
to be decided whether it would be convenient to amend the act of repartition
made to the decree and in virtue of a Procès verbal rendered by Gabriel Virgil
Valois the twenty first day of September eighteen hundred and sixty four
concerning only that part of road of lignes belonging to the inhabitants
of the said parish of St-Germaine taking at the base of the road of the hill of St
Rémi of the Parish of St-Joachim de la Pointe Blaie going to the base of
the road of the Côte St-François and which must be maintained
by the proprietors of the lands of the Côte St-Rémi of the aforesaid parish
of St-Germaine to visit the half north of the rail road of lignes
from his base to the équerre which it does and the half north east of the said road
from the équerre going to the base of the road of the Côte St-François & Tomakia.
report thereon to this council — Will hold at the entrance of the rail road
of lignes between the lands of Félixin Van or representatives Labrière Brunot
dit Belanger or representatives in the said Côte of St-Rémi in the said
parish of St-Joachim de la Pointe Blaie the twenty fourth day of July
at ten O'clock forenoon a meeting of those of the interested parties
to the works of that part of the rail road of lignes who
would there be present to hear them either in favor or
against the amendment of the said act of repartition in the
and of giving them satisfactory informations

In consequence all the inhabitants who may be
interested to that part of the rail road of lignes are requested
to take knowledge of the presents and to be present to the
said meeting and immediately after that meeting the
undersigned will visit that same part of the rail
road of lignes with or without the said interested
parties.

St-Germaine 14th July 1871

GPPB#111111
Special superintendent

Le Léon Boileau, résidant dans la paroisse de St Geneviève, étant duement assurément sur les Saints Evangiles, certifie par les présentes que j'ai publié les avis originaux écrits de l'autre côté, en en offrant deux copies correcées sur la porte principale de l'Eglise de la paroisse de St Isidore de la Pointe Claire, deux autres sur la remise voisine de la salle publique des habitants de la cité paroisse de la Pointe Claire, endroit fréquenté de la Municipalité du Village de la Pointe Claire, et deux autres sur un tableau de tôle où des potéaux de Télégraphe qui se trouve dans le chemin de fer de la Terre de Laurent Charlebois autre endroit fréquenté de la cité paroisse de la Pointe Claire, vendredi le quatorzième jour de Juillet courant entre six heures de l'après midi et sept heures de l'après midi et en le lisant à la porte de la cité Eglise à l'issue du service divin du matin dans l'avant midi le seizeième jour de Juillet courant, étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tels avis ont été rendus publics en en offrant une copie comme ci-dessous ci-dessous.

Date à St Geneviève ce vingt quatrième jour de Juillet mil quatre cent soixante onze

Assurément par devant moi, à St Geneviève un
des juges de paix de Sa Majesté pour le
District de Montréal

Léon Boileau

N. Prénost J.P.

Le Godfroi Boileau, résidant dans la paroisse de St Geneviève étant duement assurément sur les Saints Evangiles, certifie par les présentes que j'ai publié les avis originaux écrits de l'autre côté, en en offrant deux copies correcées sur la porte principale de l'Eglise de la paroisse de St Geneviève aurore, deux autres sur la boutique de forge de Perrine alias Perrin dépendant du Durbour, un autre endroit fréquenté de la municipalité du village de St Geneviève et deux autres sur un mur, où je me trouvais sur le bord du chemin de fer de la terre de Thomas Thivierge, un autre endroit fréquenté de la dite paroisse de St Geneviève vendredi le quatorzième jour de Juillet courant entre huit heures de l'après midi et neuf heures de l'après midi et en le lisant à la porte de la cité Eglise à l'issue du service divin du matin dans l'avant midi, le seizeième jour de Juillet courant, étant le dimanche suivant immédiatement le jour où tels avis ont été rendus publics.

Date à St Geneviève ce vingt quatrième jour de Juillet mil quatre cent soixante onze

assurément par devant moi, un des juges de paix
de sa Majesté pour le District de Montréal

N. Prénost J.P.

M. Billeau

Avis Public

est par les présentes donné aux intéressés que conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec que l'assemblée
treizième jour de Novembre en l'an à dix heures de l'avant-midi au village de la Pointe-Claire dans le lieu ordinaire de ses séances le conseil Municipal du comté de Jacques-Cartier procédera à l'examen ou révision du procès-verbal rendu par Godfroy Boileau Écuyer surintendant spécial en date du quinze de Septembre dernier (1877) relativement à la montée du chemin de ligne de la côte St-Rémi en la paroisse de St-Joachim de la Pointe-Claire, qui communique à la côte St-François en la paroisse de St-Laurent.

Donné à St-Laurent sous mon serment ce denzième jour de Novembre mil huit cent soixante et dix sept

A. M. Gérardier
Sec. Trés.

du conseil de Jacques-Cartier



Public Notice

is hereby given to all parties interested, that in conformity to the provisions of the "Municipal code of the

Province

Province of Quebec" taken
Tuesday the thirteenth of November
instant - at the hour of ten
o'clock in the forenoon, at the
village of Pointe-Claire in its u-
sual place of meeting, the Mu-
nicipal council of the county of Jac-
ques Cartier will proceed to the ex-
amination or revision of the proce-
sorial executed by Godfrid Boileau
special superintendent dated at
Pointe-Claire the fifteen day of
September last, 1877 relative to a
byroad known as chemin de ligne
de la côte St. Rémi of the parish
of St. Joachim de la Pointe-Claire
qui communique à la côte St. Fran-
çois in the parish of St. Laurent

Given at St. Laurent under
my seal this second day of No-
vember - in the year one thousand
eight hundred and seventy seven
(Signed)

A. M. Lebeauvalier
Sec. Musée
of the Municipal Council
of the County of Cartier

Province de Québec

Municipalité du Comté Jacques Cartier
Je soussigné Godfrid Boileau notaire do-
micilié en la paroisse de St. Genivière étant
dûment assermenté dépose et dis-
que j'ai publié l'avis public ci-dessus.

de l'autre part écrits, en en affichant
une copie à chacun des endroits suivants.
Savoir: une à la porte de l'église paroissiale
de Ste. Geneviève, et l'autre sur un arbre
planté le long du chemin devant la
propriété de Louis Palement cultivateur
dans la municipalité de la paroisse Ste-
Geneviève lundi le cinquième jour
de Novembre courant entre quatre
heures et cinq heures de l'après-midi.

En foi de quoi je donne ce certificat
ce dixième jour du mois de Novembre
mil huit cent soixante et dix sept.

M.W.Bijan

Assermenté ce dixième
jour du mois de Novembre
1877 par devant moi le
sousigné juge de paix

N. Brûlé app Province de Québec

Municipalité du Comté Jacques Cartier
Le Firmin Édouard Bariette domicilié en
la paroisse Ste. Geneviève étant dément,
assermenté devant moi que j'ai lu
l'avis public ci-dessous et d'autre part
écrit, à voix haute et intelligible
à la porte de l'église paroissiale de
la dite paroisse de Ste. Geneviève à l'issue
du service divin du matin dimanche
le onzième jour de Novembre courant
étant le dimanche suivant immédiatement
le jour où cet avis a été affiché comme
susdit. En foi de quoi je donne ce
certificat ce dixième jour du mois de
Novembre mil huit cent soixante et dix sept.

Firmin Édouard Bariette
Archives de la Ville de Montréal

#

Assermenté ce douzième
jour du mois de Novembre
1877 Par devant moi le
soussigné Juge de Paix
N. Prevost

Compensement pour q. Bois
deau et pour moi le soussigné
Cire Chelius
P. Minin Edouard Benette

Mis vendre à l'apres
midi du 11 Novembre
à mon honneur

Pris et charronage
Ains de G. J. Boileau
Ec. six mille francs dont
speciale en date des
vingt et septembre 1877
relativement au
chemin de ligne de
la route de Hem de
la paroisse de St-Jo-
achim dans la Pointe
Blanche à la route St.
François en la paroisse
de St. d'Acres
Y. Ed. Minin
Pye \$ 1.00

Pris vendre
dans une chaussée
de la route
en vallée

Merci
de
M. J. G.
1er Janvier 1909

La requête des soussignes intitulées dans la Moutte et François, paroisse de la Pointe Claire exposent humblement au conseil du Comté de L'Assomption
qu'ils s'opposent à l'acte de répartition du 23 décembre 1908
pour entr'autres raisons les suivantes =

1^o Parce que on a changé la nature de notre clôture en enlevé les perches et piquets de nos parts de clôture sans droit ni raison -

2^o Parce que l'acte de Répartition est à cause des raisons ci-dessus mal à effet -

Et demandent à ce que cet acte de répartition ne soit pas homologué -

Où vous ferez justice -

Le Lendemain le 3 Janvier 1909 -

Louis Jassmin
Thomas Chauvet

Émile Gélinas Chauvet

Jacques Ouellette

Emmanuel Ouellette

Dimitre Legault

Hormidas das Meloche

Hormidas Paymont

Clorifie Meloche

André Legault

Marcelin Laniel

Hermengilde Legault

Napoléon Théoret

Marcellin Lachance
Jean-Baptiste Laniel
Lévier Laniel
Anselme Savigne
Narcisse Legault
Philippe Dibant
Joseph ~~Aymard~~
Philias Laniel
Talery Legault
Hermidas Meloche
Talore Meloche
Cyprien Brunet

Acte de Répartition des Frais faits
par Daniel Léveillé, inspecteur de voirie
de la Côte St-Rémi, de la paroisse de la Pointe
Claire, à la clôture en au Chemin des
intérêses de la Montée St-François, deman-
dant en la Côte St-Rémi, dans la paroisse
de Ste Geneviève, ordonnée par le conseil
du Comté de Jacques Cartier à sa session
du neuvième décembre A.D. 1908 en nommeh
J. A. Charest, notaire, de la paroisse
de Ste Geneviève aux fins de faire
Cet acte de Répartition.

Les frais sont prélevés sur les dits
intérêses au pro rata de la valeur
de leur terrain entré au Procès-Verbal
ou Règlement municipal regardant la
dite Montée St-François sur les dits pro-
priétaires plus bas mentionnés
et sont les suivants, lesquels dits frais
devront payables au bureau du Conseil mu-
nicipal de la paroisse de Ste Geneviève
dans les vingt jours qui suivront la mise en
vigueur du présent acte de répartition, savoir :

1^e Frais de clôture et Chemin \$ 5.03

2^e Frais d'avis publicé annon-

Cant le dépôt du présent acte de

répartition, frais du présent

acte de répartition et de la

Collection des deniers prélevés

22 42

Total # 107 45

Li - sont les noms et prénoms des
intérêses ainsi que l'évaluation de
leur propriété respectif

+ remplacer par avis
d'homologation pour
l'opposition

	Names & Prenames	Evaluation \$	cts
	Madame Israel Legault	\$ 3000	3 00
	Joseph Payment	3600	3 60
<u>remis</u>	Gildas Legault	1500	1 50
	Louis Jasmin	3600	3 60
	Hormidas Meloche	4000	4 00
	Délina French	1500	1 50
	Hormidas Payment	1300	1 30
	Hormidas Meloche	4200	4 20
	Elouafi Meloche	3300	3 30
	Théodore Meloche	3000	3 00
	Marcellin Laniel	1600	1 60
	Aurèle Lavigne	225-	0 22½
	Hormidas Meloche	2650	2 65
	Marcellin Lalande	2800	2 80
	J.B. Laniel	2900	2 90
	Daniel Chauret	3500	3 50
	Valéry Chauret	3200	3 20
	Wilfrid Laniel	2000	2 00
	Thomas Chauret	2200	2 20
	Anselme Lavigne	700	0 70
	Marcellin Laniel	245-	0 24½
	Anselme Lavigne	2100	2 10
	Alphonse Cardinal	3000	3 00
	Marcellin Lalande	100	0 10
	Marcellin Lalande	2000	2 00
	Emmanuel Quellette	3000	3 00
	Joseph Quellette	245-	0 24½
	Hermine Gilde Legault	3200	3 20
	André Legault	3400	3 70
	Hormidas Payment	3600	3 60
	Cyprien Brunet	3300	3 30
	Délina French	3300	3 30
	A Reporter	\$ 78625	# 78 62½

	<i>Montant Rapporté</i>	<i>évaluation</i>	<i>cts</i>
Louis Jamin	\$ 78625	\$ 78625	10
Hormidas Meloche	1200	1200	20
Philias Laniel	3500	3500	30
Philias Laniel	4300	4300	30
Camille Legault	2000	2000	00
Albert Legault fils d'Ant.	200	200	20
Noreide Legault	3200	3200	20
Philippe Perant	4000	4000	00
Valerie Legault	3700	3700	70
Marcel Libermann	200	200	20
Marcellin Laniel	200	200	20
Napoleon Cardinal	150	150	15
Joseph Legault fils de Louis	150	150	15
Gédéon Legault	100	100	10
Joseph Payment	100	100	10
Océane Laurin	100	100	10
François Legault	150	150	15
Louis Jamin	4800	4800	80
Venant Théoret	300	300	30
Adouai Denis	225	225	25
Total	\$ 107450	\$ 107450	45

Fait et dressé à Ste Geneviève le
 23^e jour de décembre A.D. 1908
 D'Almairet ac nos
 — Intendant Spécial

Acte de Répartition des
travaux & frais de la morte
de François acheté des
intérêts de la paroisse
de St Frédéric -

23 Juin 1908

Homologation refusée
le 3 Juin 1929

J. H.

#22-42

1 ^o avis publics annonçant la visite du chemin de ligne de la bôte St. Reine de la Paroisse de la Pointe Blaie qui communique à la bôte St. Francois de la Paroisse de St. Laurent et six copies pour afficher dans les municipalités des Paroisses St. Laurent, St. Geneviève et St. Joachim de la Pointe Blaie	6 . 00
2 ^o Voyage aux dites trois paroisses pour afficher les dits avis	3
3 ^o Certificats d'affiches	2
4 ^o Publication des dits avis par lecture et certificat	3
5 ^o Voyage à la bôte St. Reine pour tenir l'assemblée publique des intéressés	1 . 50
6 ^o Honoraires du surintendant pour avoir tenu et présidé l'assemblée des intéressés, avoir recueilli les informations requises	10 . 00
7 ^o Voyage à St. Laurent pour avoir les anciens procès verbaux concernant le dit chemin de ligne	9 . 00
8 ^o Honoraires du surintendant pour avoir préparé le dit procès verbal et publication d'avis	48 . 00
9 ^o Voyage à St. Laurent pour aller déposer chez le secrétaire trésorier du conseil de comité le dit Procès verbal -	2 . 00
10 ^o Avis publics annonçant le dépôt du dit Procès verbal	5 . 00
11 ^o Avis publics annonçant l'homologation du dit Procès verbal	5 . 00
12 ^o honoraires pour l'enregistrement <u>des dit Procès verbal</u>	6 . 00
13 ^o Court de deux extraits de 10\$ d'évaluation aux dites Municipalités Pointe Blaie et St. Geneviève	2
13 ^o Court des présentes et de ses accessoires	50
14 ^o Recompte pour collecter les sommes de deniers ci-dessus mentionnés	10
	150 . 00

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le dixième jour de Juin - Le soussigné Godefroy Boileau surintendant spécial pour les fins ci-dessus exprimées, ai fait l'acte de répartition ci-dessus et aux autres parties ci-dessous tous les deniers à prélever sur les biens des Intérêts nommés dans le dit procès verbal que j'ai rendu le vingt cinquaine jour de Mai mil huit cent soixante dix-neuf, payant tous les frais jusqu'à ce jour pour parvenir à légaliser le chemin de ligne de la bôte St. Reine de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaie qui communique à la bôte St. Francois de la Paroisse de St. Laurent, ainsi que le court des présentes, j'ai aussi réparti la part que chacun est tenu de faire et d'entretenir dans le dit chemin de ligne et des clôtures le long d'icelle.

Le tout conformément et au dessein de l'ordonnance du dit procès verbal, pour être le dit acte de répartition déposé au Bureau du secrétaire Trésorier du dit conseil et pour servir et valoir à qui de droit

En foi de quoi j'ai signé le present à St. Geneviève le jour, mois et an ci-dessus

Godefroy Boileau surintendant spécial

Tableau des immeubles situés partie dans la Municipalité de la Paroisse de St. Geneviève et partie dans la Municipalité de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaie, obligés au paiement des frais faits pour parvenir à verbaliser un certain chemin de ligne prenant à la base du chemin de la Côte St. Berni de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaie, dans le Comté Jacques Cartier allant à la base du chemin de la Côte St. François de la Paroisse de St. Laurent, dans le susdit Comté Jacques Cartier, du coût des présentes et autres accessoires, le tout suivant et au dessein d'un procès verbal rendu le Vingt cinquième jour du mois de Mai mil huit cent soixante-dix-huit, par Godefroy Boileau surintendant spécial, nommé par une résolution du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier en date du treize Mars de l'année dernière (1878) pour faire la visite des lieux mentionnés en la requête de Mr Jean Baptiste Demers, ancien commerçant de la Paroisse de St. Geneviève susdite et de Leon Legault dit Deslauriers le cuivre cestiatrice de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaie et faire rapport à ce Conseil de son opération et homologué le Vingt Avril dernier par le dit conseil.

Ce tableau contient dans un premier chapitre les noms des propriétaires ou occupants des dits immeubles situés dans la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Geneviève et dans un second les noms des propriétaires ou occupants des dits immeubles situés dans la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaie.

La première colonne de ce Tableau indique le nom d'ordre des dits propriétaires ou occupants des dits immeubles désignés au dit procès verbal, la seconde le nom des dits propriétaires ou occupants, la troisième le nombre d'ordre ou numéros des immeubles désignés au dit procès verbal, comme situés dans les limites de la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Geneviève, tels qui inscrits au rôle d'évaluation de cette municipalité en vigueur lors de l'homologation du dit procès verbal, la quatrième le nombre d'ordre ou numéros des immeubles désignés au dit procès verbal, comme situés dans les limites de la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaie tels qui inscrits au rôle d'évaluation de cette municipalité en vigueur lors de l'homologation du susdit procès verbal, la cinquième la valeur de chacun des dits immeubles telle que constatée par les dits deux rôles d'évaluation, la sixième, la somme proportionnelle de chacun des dits immeubles obligés au paiement des sommes de deniers à prélever comme ci-dessus dit, la septième la designation ou étendue en superficie de chacun des dits immeubles telle que constatée par les dits deux rôles d'évaluation, la huitième la part proportionnelle à laquelle est tenu chaque tel immeuble pour la clôture dans le dit chemin de ligne comme ordonné au dit Procès verbal, la neuvième la part proportionnelle à laquelle est tenu chaque tel immeuble pour le chemin dans ledit chemin de ligne comme ordonné encore au susdit Procès verbal, la dixième les numéros d'ordre de chaque telle part de clôture à faire et entretenir dans le dit chemin de ligne suivant le dit Procès verbal, la onzième les numéros d'ordre de chaque telle part de chemin à faire et entretenir dans le dit chemin de ligne suivant encore le dit procès verbal —

27	Hermine Legault	291	,		900	90	50		52	9½	51	5½	38	51
28	Gidore Lanuel	292	,		1550	155	89		93	11½	91	5½	31	30
29	Manuel Legault	293	,		150	15	6	50	6	11	6	9	36	34
30	Jean St Legault	294	,		150	15	6	50	6	11	6	9	35	43
31	Alderic Théoret	295	,		1400	140	90		95		92	6	28	27
32	Gidore Lanuel	296	,		500	50	26		27	5½	26	8½	32	31
33	Marc Legault	296a	,		75	7½	2		2	1½	2	0½	33	32
34	Narcisse Legault	296B	,		75	7½	2		2	1½	2	0½	34	33
35	Cesaire Cardinac	297	,		600	60	30		31	8	30	10	27	49
36	Leoni Théoret	298	,		1150	115	75		79	2	77	1	25	25
37	Cyprien Brunet	299	,		150	15	90		95	0	92	6	21	21
38	Antoine Payment	300	,		1150	115	90		95	0	92	6	22	22
39	Hector Gouin Legault	301	,		1500	160	84		88	8	86	4	15	15
40	Hermine Legault	302	,		1550	155	75		79	2	77	1	14	14
41	Celestine Théoret	303	,		200	20	50		1		1		12	12
42	Keph Legault fils	304	,		1400	140	90		95		92	6	9	9
43	Jean St Demers	305	,		1450	145	90		95		92	6	6	6
44	Emile Charette	306	,		800	80	70		73	10½	71	11½	5	5
45	Marcelin Lanuel	307	,		200	20	150		1	8	1	7	3	3
46	Al. Lanuel	308	,	N° 1	1400	140	75		79	2	77	1	11	11
47	Jean St Legault				3000	300	75		84	8½	77	1	1	44
48	Lutache Brunet			2	250	25	1½		2	0½	1	7	4	73
49	Venant Théoret fils			3	300	300	7½		83	0½	71	7	5	53
50	Antoine Legault			4	400	400	75		84	8½	77	1	6	54
51	Jean St Legault père de			5	500	500	75		84	8½	77	1	2	55
52	Antoine Legault			6	2900	290	75		84	8½	77	1	7	55
53	Le même			7	700	70	15		17	2½	15	8	8	58
54	Jean St Legault			8	2000	200	60		67	10	61	8	9	59
55	Giac Théoret			9	3800	380	75		84	8½	77	1	10	60
56	Le même			10	2200	220	75		84	8½	77	1	11	61
57	Benjamin Legault			11	2100	210	75		84	8½	77	1	12	62
58	Pierre Boyer fils			12	2500	250	75		84	8½	77	1	21	63
59	Olivier Legault			13	3500	350	75		84	8½	77	1	13	64
60	Le même			14	500	50	15		17	2½	15	8	14	65
61	Jean St Legault			15	2100	210	60		67	10	61	8	15	66
62	Galvete L'Etang			16	1100	110	30		67	1	81	10	16	67

63	Damase Valois	17	,	1100	1	10	30	34	1	30	10	19	70
64	Hermineuse Thoret	18	,	4900	4	90	120	135	4	123	4	20	71
65	Leonard Thoret	19	,	3500	3	50	120	135	4	123	4	21	72
66	Francois Legault	20	,	3300	3	30	108	121	10	111	0	22	46
67	Firmin Vian	21	,	300	30	12	13	10	12	4	23	74	
68	Philimon Viatore	22	,	200	20	34	1	4	7	7	24	76	
69	Simon Legault	23	,	1400	1	40	12 $\frac{1}{2}$	14	5	12	11	3	56
70	Francois Legault	24	,	2000	2	00	12 $\frac{1}{2}$	14	5	12	11	21	11
71	Laurent Groulx	25	,	600	60	24	27	4	24	8	34	78	
72	Mme Theodore L'Allang	26	,	3500	3	50	99	111	8 $\frac{1}{2}$	101	9	27	80
73	Hermineuse Legault	27	,	3000	3	00	69	77	11 $\frac{1}{2}$	70	11	20	98
74	Louis Baillé	28	,	220	2	30	69	77	11 $\frac{1}{2}$	70	11	31	82
75	Le même	29	,	75	7 $\frac{1}{2}$	14	1	1	1	1	32	83	
76	Leslie Cardinal	30	,	2900	2	90	69	77	11 $\frac{1}{2}$	70	11	33	50
77	Laurent Groulx	31	,	250	2	50	69	77	11 $\frac{1}{2}$	70	11	35	79
78	Gyrisse Legault	32	,	2500	2	50	69	77	11 $\frac{1}{2}$	70	11	36	84
79	Firmin Vian	33	,	1800	1	80	60	67	10	61	8	33	75
80	Naive amable dage	34	,	200	20	2	94	10	86	4	11	68	
81	Balante L'Allang	35	,	3325	3	32 $\frac{1}{2}$	84	94	10	86	4	38	85
82	Pierre Bisbeau	36	,	2000	2	00	84	94	10	86	4	39	86
83	Theophile Boyer	37	,	200	20	1	1	5 $\frac{1}{2}$	1	1	1	18	69
84	Galante L'Allang	38	,	75	7 $\frac{1}{2}$	12	1	1	1	1	1	40	87
85	Jean Naplato Legault	39	,	1900	1	90	12	63	5	57	6 $\frac{2}{3}$	41	88
86	Le mern	40	,	2000	2	00	40	60	6	61	1 $\frac{1}{3}$	41	88
87	Charles Legault fils	40	,	600	60	16	18	4	16	5 $\frac{1}{3}$	42	89	
88	Leon Legault	41	,	380	3	80	84	95	4	86	4	43	90
89	Mme James Smyth	42	,	16 $\frac{1}{2}$	10	66 $\frac{2}{3}$	212	234	10	217	10 $\frac{1}{3}$	44	91
90	Mme Theodore L'Allang	43	,	2100	2	50	60	68	2	61	8	28	79
91	La même	44	,	1200	1	20	40	45	4	41	1 $\frac{1}{3}$	29	81
92	Hyacinthe Lefebvre	45	,	850	85	20	22	10	20	6 $\frac{1}{3}$	45	51	
93	Pierre Lebavallier	46	,	850	85	20	22	10	20	6 $\frac{1}{3}$	46	52	

Montant des deniers à prélever par le present acte pour payer le cout du dit procès verbal et les frais faits pour parvenir à le faire homologuer et enfin le cout des presents et autres accessoires.

10 Juin 1879

Acte de Répartition

du chemin de ligne prenant à
la baie de la Gote St. Remi et
se terminant à la Gote St. Francois
fait d'après le Procès verbal ren
du le 25 Mai 1878 par G -
Boileau son suintendant spécial

Déposé à mon bureau le dixième
jour de Juin 1879

W. D. B. W. L. M.

sec. F. T.

1 M. C. A. G. G.

Au Conseil Municipal du Comté
Jacques Cartier

L'humble requête des soussignés
intéressés à un certain chemin de ligne
prenant à la base du chemin de la bôte
St. Henri de la paroisse de St. Vouachim
de la Pointe Blaire, dans le dit comté
de Jacques Cartier allant à la base du
chemin de la bôte St. François de la
paroisse de St Laurent, dans le sud dit
comté de Jacques Cartier verbalisé sui-
vant procès verbal rendue par Gabriel
Angèle Valois écuyer greffier et greffier
en date du Vingt un même jour du
mois de Septembre mil huit cent soixan-
t quatre

Expose respectueusement

Que le sud dit chemin est un che-
min de Comté attendu que les intéressés men-
tionnés au dit procès verbal fait par le
dit Gabriel Angèle Valois sont sont propri-
étaires de terres ou terrains situés dans deux
municipalités locales du dit comté de
Jacques Cartier savoir : la Municipalité locale
de la paroisse de St. Genestre et la M-
unicipalité locale de la paroisse de St. Joseph
de la Pointe Blaire et que ce chemⁱⁿ est
situé entre deux municipalités loca^{les} du d^{it}
comté de Jacques Cartier savoir entre
la dite municipalité locale de la paroisse
de St. Vouachim de la Pointe Blaire et la Mu-
nicipalité

nicipalité locale de la paroisse est Laurent
Il 'il serait important que des
changements utiles et nécessaires soient
faits au dit procès verbal du dit Gouverneur
Maire Valois.

Que les changements que les
sous-signés désiraient faire faire soient que
les travaux nécessaires pour entretenir et faire
durant l'été cette partie de chemin du
dit chemin de ligne soient faits délivrés
et reportés entre les intérêts par parts sur
la largeur du chemin, la première
part devant être à l'entrée du dit chemin
de ligne en la dite bâtie St Remi dans la
dite paroisse de St Joachim de la Pouille
Blanche, la deuxième devant suivre la
première et ainsi de suite qui suivra la
dernière au lieu d'être fait comme
ordonné par le dit procès verbal du dit
Gouverneur Maire Valois. ou qu'il soit fait
un règlement ou un procès verbal ordonnant
que ces dits travaux du dit chemin
et des clôtures le long d'icelui soient donnés
à l'entreprise au rabais comme pourvoi
au cost de Municipal.

Il n'y a une part de clôture
qui n'appartient à personne

Que ces travaux pourraient être
faits - repartis par un peu grande somme d'argen-
t - savoir un certain nombre de la paroisse est
Laureul - Lac L. - Argent - savoir un certain nombre de la paroisse est

C'est pourquoi les sous-signés déclai-
rent de demander devant que ce procès
verbal fut abrogé et remplacé par un
nouveau procès verbal ou règlement
répartissant plus justement les travaux du

dit chemin de ligne et des clôtures le long d'icelui et qu'il fera à votre conseil de faire sans délai les procédures suivantes savoir,-

1^o de convoquer à une de vos sessions par avis public les contribuables qui devraient être intéressés à ces ouvrages à faire au dit chemin de ligne et des clôtures le long d'icelui et après les avoir entendus si votre conseil en l'opinion que ces ouvrages doivent être fait faire un règlement pour régler celle mesure et répartir les dit travaux du dit chemin et des clôtures le long d'icelui ou

2^o nommer 40 ou 50 hommes notaires de la paroisse de St Genestre ou telle personne qu'il vous plaira comme maître surveillant spécial chargé de visiter les lieux mentionnés en la présente requête de vous faire rapport et de dresser un plan en vertu où il y a lieu dan le cas où votre conseil jugera -

Il est dit requérant concurrenl à ce que il plairait à votre conseil de prendre cette requête en voté sera en considération il y faudra le

Point claire ce douze Decembre m^e huit mil cinq cent vingt six ans

Signé en presence de {
M. M. Villeneuve
Damas Robichaud }
Gian Baptiste & Georges
Lose Legault ^{son} mariage

*Requête
Réf. 10*

Jeunes Derniers
et Leon Legault

jeté à l'eau
le 12 décembre 1877

jeté le 13 mars 1878
et par la suite avec
acte notarié, —

2000 francs

Province de Québec
Municipalité du Comté de Beauharnois
etc -
Le soussigné' Incorporation Belair recouvrant
se territoire, dominée au le Parc de
St-Germaine, cest-à-dire sous concessément
d'effets que j'ai publie en ardois
et français l'acte public d'arbitrage
peut être officiellement une expédition
à Montréal et en tout autre
lieu, - une expédition et faire
exécuter sur le port de l'église paroissiale
de la Recouvrance et St-Germaine et une
autre sur un progrès plané dans
le bras du fleuve pour faire
à ce le port de l'avenue Ray
ment dans la municipalité d'Orléans
de faire venir et lever sur
la berge d'Orléans une bûche en bois
dix pieds de long le long à voix haute
et intelligible à ce port de l'avenue
Ray le jour précédent que le port
de Mai sera déclaré ouverte, à l'issue
d'un week-end suivant son émission étant
le dimanche le suivant midi, d'au
ment et que ce port sera alors à l'effet
que comme suivant

Lequel jour je j'aurai le plaisir
de venir au port de l'avenue Ray
de l'Orléans une bûche en bois
dix pieds - ut priez ces personnes,

MM. B. L. M.

M. Tros
M. G.

Avis public

Est par les présentes donné que le soussigné nommé
par une résolution du Conseil Municipal du Com-
té Jacques Cartier endé de la Truie Mars dernier
surintendant spécial pour faire la visite des lieux
mentionnés en la requête de Léon Legault et Guy-
er cultivateur de la paroisse de St. Joachim de la Pointe
Claire et de Mr Jean Baptiste Demers ancien com-
mercant de la paroisse de St. Geneviève et faire rapport
à ce conseil de son opération tiendra à l'entrée
du chemin de ligne prenant à la base du chemin
de la bote St. Rémi de la dite paroisse de St. Joachim
de la Pointe Claire allant à la base du chemin de
la bote St. François de la paroisse de St. Laurent
et ce entre les terres de Firmin Véau ou représentants
et de Lalinde Brunet dit Létang ou représentants
dans la dite bote St. Rémi, dans la dite paroisse de
St. Joachim de la Pointe Claire le Vendredi quatrième
jour de Mai courant à dix heures de l'avant midi
une assemblée de ceux des habitants des Municipa-
lités des paroisses de St. Geneviève, St. Joachim de la
Pointe Claire et St. Laurent qui voudront bien
y assister pour les entendre soit en faveur soit
contre l'exécution de l'ouvrage et des travaux
qui seront nécessaires pour l'entretien du
dit chemin de ligne et des clôtures le long de
celui et qui devront être répartis entre tous
les intéressés comme demandé en la dite
requête ou dans le but de lui donner des rensei-
gnements à cet égard.

En conséquence tous les habitants des trois municipalités
ci-dessus nommées qui peuvent être intéressés aux tra-
vaux d'entretien du dit chemin de ligne sont requis
de prendre connaissance des présentes et d'assister
à la dite assemblée et immédiatement après cette
assemblée le soussigné visitera ce chemin de ligne accompa-
gné ou non des dits intéressés.

St. Geneviève 13 Mai 1878

M.J. Bellan,
surintendant spécial

Public notice

Is hereby given that the undersigned appointed by a resolution of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier dated the thirteenth day of March last special superintendent in order to make the visit of the places mentioned in the request of Leon Legault esquire farmer of the parish of St. Joachim de la Pointe Claire and of Mr Jean Baptiste Demers old trader of the parish of St. Genevieve and make a report thereon to this council will hold at the entrance of chemin de ligne taking at the base of the road of the Côte St. Reini in the said parish of St. Joachim de la Pointe Claire going to the base of the road of the Côte St. François of the parish of St. Laurent and that between the lands of Firmin Vian or representatives and Calixte Krenet dit Lestang or representatives in the said Côte St. Reini, in the said parish of St. Joachim de la Pointe Claire the twenty-fourth day of May instant at ten o'clock before noon a meeting of such of the inhabitants of the municipalities of the parish of St. Genevieve, St. Joachim de la Pointe Claire and St. Laurent who may attend to hear them for and against the performance of the work which shall be necessary for the maintaining of the said chemin de ligne and the enclosures along it and which shall be shared amongst all the parties interested as required in the said request or with the view of communicating to him any information thereto -

Therefore all the inhabitants of the said three municipalities who may be interested to the works of the maintaining of the said chemin de ligne are requested to take communication hereof and to attend the said meeting and immediately after this meeting the undersigned will visit the said chemin de ligne with or without the said interested parties -

St Genevieve 13 May 1878

M. M. B. J. M.
Special superintendent

Pour être le diman
che apré la messe

3

Le Conseil Municipal du hameau de Jacques Cartier.

Les sous-signés propriétaires de certaines terres assujetties aux travaux d'une route répartis suivant un procès-verbal rendu le vingt une de Septembre dernier par M^r G. H. Valois et mandat spécial nommé par résolution de votre Conseil respectivement sont,

Qui attend que ce procès-verbal seraient présentés devant votre Conseil pour homologation.

Qui attend que le dit G. H. Valois aurait été nommé à cette charge irrégulièrement.

Qui attend que les travaux ordonnés au dit procès-verbal n'auraient pas été répartis suivant l'acte Municipal du Bas Canada de 1860.

Qui attend que vos déléguants auraient eu un intérêt particulier dans la route décrite au dit procès-verbal, n'étant pour eux, ni un chemin pour aller à leur église paroissiale, ni à aucun marché ni au marché; le chemin le plus court qui les conduis à la ville de Montréal, étant dans la Côte St-Germain dans la paroisse de St. Geneviève.

Qui attend que il serait injuste et déplorable d'obliger vos déléguants comme propriétaires de terrains situés à l'estémité nord de la Côte St. Geneviève dans la dite paroisse de St. Geneviève à entretenir cette route ouverte hors des limites de leur paroisse, et qui étant fermée, causerait plus de dommages aux habitants de la paroisse de St. Germain et à la communauté aux habitants de la Côte St. Germain, qu'à vos déléguants, moins de dommages à vos déléguants qu'aux habitants de la Côte St. François qui n'ont

que cette route pour communiquer à la paroisse de la Pointe Blaine, et qui cependant est avec raisonne ne sont pas assujettis aux travaux décrite ci-dessus. Il attendue que cette route devrait être changée aussi bien dans l'intérêt des habitants de la paroisse de la Pointe Blaine que dans l'intérêt de ceux de St. Sauveur, et pourrait être ouverte entre les terres de MM. Simon Legault et James Smith et ne donnerait qu'une longueur de vingt-sept arpents de route à faire oblique au terrain, la route maintenant ouverte aurait une longueur de trente-un arpents de longueur.

Il attendue que cette route, encore qu'elle n'offre pas d'accès, comme il vient d'être dit, et comme il serait juste qu'elle le fût, ne serait pas une charge trop lourde pour ceux des propriétaires de terres mentionnées au dit procès-verbal pour qui cette route est le chemin le plus court les conduisant au marché à Montréal.

Il attendue que la ligne sud de la terre de Prospere Charette, située sur la Côte St. Pierre, dans la dite paroisse de St. Sauveur, et celle de Joseph Laniel, où il réside, se trouve dans les mêmes côtes et paroisses seraient telles qui sépareraient le plus convenablement et plus rationnellement les habitants de la dite Côte St. Pierre qui n'auront d'accès au chemin de la Côte St. Pierre qu'en passant par le chemin de la Côte St. Pierre qui doivent passer par la dite route décrite au dit procès verbal pour se rendre au marché.

Il attendue que ce procès verbal sera établi par la forme et par le fonds.

Pour les causes et raisons ci-dessus susmentionnées s'opposent à l'homologation de ce procès-verbal.

C'est pourquoi les susmentionnés concluent à ce qu'il plaira

a a

à votre conseil de prendre le présent en votre siéme
consideration et y faire justice.
St. Jeuvieve ce 8 octobre 1864. Vingt-quatre
mots sayis aussi

Bonier Charette
Jouph + Laniel
Jean^{ts} + Laniel
Frederick + Chaurette
Papin + Chaurette
Olivier + Laniel

Nous, nous signes certifions que
les signatures et marques ci-dessous
sont sous celles des personnes
dont elles portent les noms.
St. Jeuvieve, ce 8 octobre 1864.

J. P. M.
J. Brunet

Requête
de
Ravie Legault et
Chauvette Joseph
Laniel chanteur
de la paroisse de
St Genouine
s'opposant à l'ouverture
de la location du procès ver
bal de M. G. M. Valois
lundi le 1^{er} Septembre
en date du 21 Septembre
filiale le 29 octobre

Conseil du Canada
et de Montréal

L'an mil huit cent soixante-
quatre, le vingt et unième jour des mois
de Septembre, à l'heure midi;

Le Gabriel
L'Orgel Dalois, cultivateur demeurant sur
la paroisse de St Joachim de la Pointe-
Blanche, dans le comté de Jacques-Cartier,
dans ledit district de Montréal l'a suivie
tendant spéciale nomination par le conseil
municipal de ledit comté soussigné, dé-
claré que son ordre qui m'a été donné
pour le conseil municipal dudit comté
d'affres une résolution passée à une des
sions spéciales de ledit conseil en date des
vingt-neuf Août dernier, sur la requête de
Leon Legault et Calixte Bruneau dit Létang,
Pierre Bibaud et autres cultivateurs de la
site paroisse de St Joachim de la Pointe-
Blanche, exposant au dit conseil que pour
les causes et raisons avancées en leur
requête, ils demandent à être déchargés
des travaux de la moitié de la clôture et
de celle de la moitié du chemin de chemin
de ligne prenant à la base du chemin de
la côte St Pierre de la dite paroisse de St
Joachim de la Pointe Blanche allant à
la base du chemin de la côte St François
le dit chemin de ligne verbalisé suivant
procès-verbal rendue par Paul Larivière
élu et député grandoyer pour le district
de Montréal en date de ce dix-sept Août mil
huit cent quatre-vingt ordonné ce qu'il de droit
par rapport aux dits travaux de clôture et
chemin, la notice de ma visite ci-après
mentionnée

mentionnée ayant été bêc, publié et affiché
aux diverses et antemps ci-après rapportés,
savoir pour les paroisses de St Joachim de
la Pointe Claire, affiché le dix Septembre
courant, à la porte de l'église de la dite pa-
roisse de la Pointe Claire et à celle de la
demeure de Mr Félix Brunet, secrétaire
trésorier du conseil de paroisse de Neuville
et plus à la porte de l'église de la dite paroisse
de St Joachim de la Pointe Claire, à l'issue
du service divin de matin, dimanche le
onze Septembre, aussi courant, suivant le
certificat de Théodore Guérard, curé de
la dite paroisse de la Pointe Claire, décernant
affranchement à moirainis, et pour la pa-
roisse de St Geneviève affiché le dix
Septembre courant à la porte de l'église de
la dite paroisse de St Geneviève, et à la
porte de la maison école de ladite pa-
roisse, et plus à la porte de l'église de la
dite paroisse de St Geneviève dimanche
le onze Septembre courant, à l'issue des ser-
vices divins de matin connus appeler pour
le certificat d'Alphonse Martineau
curé de ladite paroisse de St Geneviève,
affranchement appartenant à moirainis;
Le me suis appris transporté, suivant
ma routine le seldt, - mardi, le vingtaine
pour le mois de Septembre, courant, à
disbours de l'avant nomé; à l'entrée de ce
dit chemin de ligne entre l'autre de
Fionniville et le dit Victor Brunet dit
Létang, où se sont assemblés, et étoient
présents, les intéressés dont suivent les
noms Savoir, de la paroisse de la
Pointe Claire, Léon Legault, Pierre

Bibaud, Caliste Brunet dit Létang, François Xavier Legault, Jacques Dian, Isaac Legault, Firmin Laniel, Théodore Brunet dit Létang, Olivier Legault, Joseph Paquin et Charles Soufflet;

et de la paroisse de Ste Geneviève, Evariste Chauvet, Amédée Bruneau, Frédéric Chauvet, Isidore Meloche, Joseph Meloche, Joseph Legault, Jean-Baptiste Meloche, Paul Legault, et Jean-Baptiste Théoret;

et après leur avoir fait la lecture de la dite requête, et avoir en tendue les raisons et allégories de part et d'autre, et après rapporter, j'ai fait la visite du dit chemin de ligne, et ai mesuré la distance, à partir de la base du dit chemin de ligne, à aller à l'équerre en détour, au trait quarré de la terre du dit Caliste Brunet et ai trouvé vingt un arpents quatre perches en longueur, et ai aussi mesuré la distance à partir de l'équerre du dit à aller à la base du chemin de St François et ai trouvé seize arpents deux perches en longueur.
Le suivent, les observations et allégories des intéressés, savoir:

Evariste Chauvet et autres cédés nommés de la paroisse de Ste Geneviève, à l'exception de quatuor dont les noms suivent ci-après, ont déclaré qu'ils considéraient la visite des secrétaires d'arrondissement comme celle où que ma remontrance a été faite à une assemblée officielle du conseil dont la notice aux conseillers n'a pas désigné spécialement le but de la réunion.

L'dit Evariste Chauvet et autres susdits, à l'exception ci-dessus, ont objecté que les
quels ne doivent pas échapper à l'entretien du chemin en question et de la cloche
où qu'ils sont assujettis, à l'entretien d'un
autre chemin sur le fleuve, conduisant par
St-Lacvert, à la ville de Montréal, d'une
autre côté par dits Joseph Legault, Jean
Baptiste Meloche, Paul Legault et Jean
Baptiste Thivierge où il a été observé qu'ils sont
satisfait, et veulent travailler au chemin,
et cloches désignées sur la dite requête, et
qu'ils considèrent que c'est pour ce chemin le plus court pour aller à Montréal, enfin
les dits Léon Legault, Léonard Brunet dit
Létang, Pierre Bibaud et James Smythe
ont expposé qu'ils demandent à être déchar-
gés du dit chemin de ligne qui a longé le
chemin pour aller à Montréal.

Leur opinion
par rapport à la première objection que
l'avocat spécial a fait au conseil pour
une session spéciale, est toutefois différente de celle
de celle-ci pour les personnes
voir les deux formes de leurs avis dans l'absurde
et ce qu'elles diffèrent.

Quant aux secondes
objections, je considère que le chemin de
plus court pour les habitants de la côte St-
Rémi de la paroisse de St-Geneviève, pour
aller à Montréal est le chemin de ligne, dont
ces deux grands morabres d'entremont, ont une
grande distance à parcourir, pour aller
au chemin de fleuve de St-Geneviève, dont
quelques rues très dures bâties en allant
au nord, où il faut d'aller au sud, je considère

d'ailleurs que les habitants de la dite école
St Rémi de Ste Geneviève, devraient être
déchargés de l'assartie du dit chemin des
fleurs, allant à Montréal.

Puisque je laisse au
conseil la décision, de me référer des observa-
tions faites par Léon Legault, et autres en
certaines lieux, où il y a des arbres dans le végétal pour
le dit chemin, dont ils sont signataires, ils
me demandent par cette exception,

Et après
mûrissage des lieux, et réflexion sur le
contenu de la requête, et les allégations des
intervenants,

Je suis d'une opinion, que les
habitants de la école St Rémi des deux paroiss-
ses de Ste. Geneviève et de la Pointe-Claire
doivent travailler pour l'entretien du dit che-
min de ligne, et des clôtures, le long desquelles

et d'ordinaire que les habitants de la dite
école St Rémi de la paroisse de Ste Geneviève
savoir, Paul Legault, Olivier Laniel,
Isidore Meloche, François Xavier Chauvet, Léonard Chauvet,
Jean Baptiste Frédéric Chauvet, Jean Baptiste Laniel, Joseph
Meloche, Hyacinthe Laniel, Louis Lemire, Joseph Meloche, Jean-
ouis Meloche, Baptiste Meloche, Alfred Boudria, Isaac
Héodore Meloche Legault, Olivier Cousineau, Joseph Meloche
et H. P. J. François Xavier Locaud, Sainte-Marguerite Raymond,
André Legault, et Israel Legault, Joseph Lacroix

Jean Baptiste Demers, Jean Baptiste Demers, Joseph
Laniel, Prosper Chauvet, André Legault, Antoine
Raymond, Alfred Boudria, Ninonine Boileau,
Amédée Cousineau, Benjamin Legault, Isidore
Laniel, Herménégilde Legault, Joseph Legault,
François Xavier Legault, Joseph Legault et
Jean Baptiste Thivierge.

entretienement à l'avenir, la moitié Nord-Est du dit
chemin de ligne, à partir de la base jusqu'à la
guerre qu'il fait, et la moitié Nord-Est du
dit chemin, à partir de la base, à aller à la
base du chemin de la côte St. Léonard, excepté
tant telle fois, la partie du chemin devant de
l'emplacement à l'apartenance d'Amable Dagenais
qui sera la moitié des clôtures en front de son lot, et
qu'il entretiennent de même les clôtures pour
moitié dans la ligne de Firminide, et voisine de
dit chemin au nord, à l'exception de l'empla-
cement de dit Amable Dagenais qui l'entretiendra
toute une clôture, et aussi la moitié des
clôtures dans la ligne de Leon Legault et voisin
du dit chemin au Nord-Est, enfin que les rues
nommés de la paroisse de St. Geneviève passent
seules, et entretiennent de même, le point qui se
trouve à l'entrée du dit chemin de ligne.

ordonne
défaut que les habitants de la côte St. Léonide,
la ditte paroisse de St. Léonide de la Pointe à la
côte à ces nommés, savoir François Legault,
Jacques Gravel, Sébastien Théoret, Antoine
Legault, Jean Baptiste Legault, Antoinette
Legault, Antoinette Legault, Isaac Legault,
Isaac Théoret, Isaac Théoret, Benjamin
Legault, Benjamine Allard, Olivier Legault,
Olivier Legault, Antoinette Legault, Michel
Fracois, Valois, Louise Delong Joseph Valois,
Jean Baptiste Théoret, Joseph Aquino, François
Ravier Legault, Jacques Diane, Guillaume
Dian, Simon Legault, Firminide, Firminide, Firminide,
Diane Théodore Brunet dit Delong, Firminide,
Gilles Legault, Félix Holling, Louis Laje,
Léonard Cardinal, Léonard Gravel, Benjamin
Legault, Firminide, Diane, Amable Dagenais

144

Calicte Grunet dit Vélong, Pierre Bibanc, Cyrille
Noel, le nommé Desjardins Léon de Gauchet
Présenté l'alois Léon de Gauchet et Charles Brugat
façoient entretienement la partie nord dudit
chemin de ligne de sa base à l'équerre étant
la moitié du dit chemin, et la moitié Nord
de dudit chemin de l'équerre à la base du chemin
de St François à l'exception des lots de terrains
de Cyrille Noel, et de Desjardins qui en tiennent
la moitié du chemin et la clôture en front des
deux lots, et que les au nommés de la Sainte Blaïn
et qu'ils façoient entretienement la moitié de la clôture
au traversement à droite de la moitié de leur chemin, avec les
seuls le pont voisin du dit chemin, à l'exception des dites
qui se trouvent à l'ordre au fin que les travaux des dits
dudit chemin de seront fait lors la surveillance de l'inspecteur
ligne, ou portent sur chemins de l'arrondissement de dudit chemin
de sa base de ligne.

J.W.P.

Dont et de toutz j'au disfaict, ou
duplicata pour servir et valoir au aise des
droits sur la dite paroisse de la Pointe Blanche
les pour mois et au lundi, et a tel que le tracte
fut fait, deux voeux m'ayant approuves,

G. W. Palais Superintendent.

Chargés du Surintendant et des coûts pour
le procès verbal ci-dessus.

1^o Frais de crisees et affiches à l'heure journalière 10.

2 do do do à la Pointe Blaire \$ 26

Envoiements de recrueintendant 1^{re} pourvus de ces 15

2° pour visiter sur les lieux et redac-

-tions de proies verbales, und duplicita § 6 " "

~~Sept 4 '76~~

Le 21 Septembre 1864
Procès Noobal

du Chemin-Daigneau
de la Côte St Pierre
de la paroisse de
St Joachim de la
Pointe Claire

G. Leblanc
notaire et administrateur
déposé au Bureau
du Secrétaire Trésorier
du conseil municipal
du Comté de Jacques
Cartier ce vingt huitième
jour d'Septembre 1864
H. H. Leblanc
Sec. Sec
t. M. L. P.

Avis Public

Les parties présentes (comme) aux intérêts
que conformément aux dispositions de
l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860,
le conseil lundi le dixième jour d'octobre
prochain à une heure de l'après-midi
au village de la Pointe-Claire, le conseil
municipal du comté de Jacques-Cartier
procédera à l'examen et révision du
Procès-verbal de Gabriel Angèle Valois
superintendant spécial, relativement au
Chemin démonté ou route, qui connaît
du chemin de base de la côte St-Henry au
chemin de base de la côte St-François
en la paroisse de Ste-Aurelie

L'Amur 30 Sept 1864

M. M. Lebavaliere

See Lise b. M. b. f. 6

Public Notice

Is hereby given to all parties interested, that
pursuant to the provisions of "The Lower Canada
Municipal Act of 1860" on Monday the tenth
day of October next, at one o'clock in the
afternoon, the municipal council of the
County of Jacques-Cartier, will proceed
to the examination and revision of the
Procès-verbal of Gabriel Angèle Valois special
superintendent relative to the road
démontée, leading from the concession road
of the côte St-Henry, to the concession road of
the côte St-François in the parish of Ste-
Aurelie.

L'Amur 30 Sept 1864

M. M. Lebavaliere

See Lise b. M. b. f. 6

Le Sieur Theodore Guérard étant assurément
certifié avoir affiché les susdit notice
le premier octobre une à la porte de l'église
et une sur la porte de l'école primitif
du flanc paroisse de la pointe Claire
et en la lisant à la porte de la dite église
dimanche le 7 octobre et le neuf du courant
à l'heure de l'office d'au matin
Ce quatorze octobre 1864

Theodore Guérard

Assermenté devant le soussigné maire
du conseil municipal du village de la
Pointe Claire

P. L. Dalois MacIntyre

faire pour
annoncer et
afficher
31

Avis Public

Le soussigné nommé par le conseil municipal du comté de L'Acadie-Bathurst, dans le district de Montréal, à sa session spéciale du 20. de l'an dernier, sur intendant spécial pour visiter un chemin de ligne, prenant à la base du chemin de la côte St-Michel de la paroisse de St-Jacques de la Pointe-Blanche allant à la base du chemin de la côte St-François, ledit chemin de ligne enlevé, n'ayant procès verbal rendu par Paul Lacoste batier, despite Grandoyer, pour le district de Montréal, en date du 27 octobre mil huit cent deux et ordonné ce que de droit par rapport aux travaux dudit chemin et des clôtures le long. D'icelui, sur la requête de Léon Lepaillet dit Desloris, Pierre Bibaud, Sébastien Théret, et autres, tous cultivateurs de la dite côte St-Michel de la paroisse de St-Jacques de la Pointe-Blanche et intéressés audit chemin demandant un nouveau procès verbal, où des changements ou modifications à l'ancien;

donne avis par les présentes aux intéressés, que je me transporterai, mardi l'vingt-ième jour du mois de Septembre, versant à dix heures de l'avant midi à l'entrée dudit chemin de ligne, entre les terres de Léon Lepaillet dit Desloris, et de Léon Lepaillet dit Desloris, et ferai la visite dudit chemin, donnerai audience aux intéressés, et entendrai leurs raisons, pour faire rapport audit conseil.

Pointe-Blanche 9 Septembre 1864.

J. N. Palis Intendant.

je c^ophonse Martin huissier de la Cour, mes
résidant dans le ~~franc~~ village de la paroisse de
la Fénicienne, étant décreté l'affermement que
les saints Exemples, certifiés par les présentes pie
j'ai tenu l'avis original de l'autre part, à la
porte de l'église de la paroisse de la Fénicienne
à l'heure du service divin dimanche dimanche
le onze septembre courant et que j'ai affiché
aujourd'hui, ce dixième jour de dit mois de Septem
bre, deux copies correctes du dit avis original
dont une à la porte de l'église de la dite paroisse
de la Fénicienne, et l'autre à la porte de la
maison d'école située

au bas de la dite paroisse, à l'entrée de
la montée de la route 1^{re} Rive, ensoit de faire
j'ai signé ce dixième jour du mois
de septembre de l'an mil quatre cent cinquante
quatre,

X Alphonse Martin



Affermement fait devant moi le
rouppiquie au des pupes de Paix
de la paroisse pour le district de
Montréal.

La Fénicienne le dixième pour
de septembre 1864.

N. J. M. J.

Enols. 10%

Avis Public

Je vous signe mon nom par le conseil municipal
de la ville de Jacques Cartier, dans le district de
Montréal, à la session spéciale du troisième octo-
bre dernier, au intendant officiel pour visiter
un chemin de ligne prenant à la base du chemin
de la côte St. Denis de la paroisse de St. Joachim
de la Pointeblaine allant à la brise du chemin
la côte St. Joachim, ledit chemin de ligne verbalisé
suivant procès verbalisés édicté par Paul Lavoie
épicier, député grand voyer pour le district de Mont-
réal, en date du septembre 1861. M. Thibaut demanda
à donner ce que de droit, par rapport aux travaux
du dit chemin et des clôtures, long d'une lieue
sur la partie de la côte St. Joachim et des Davelaines,
Pierre Thibault, Renance Théorat et autres, tous
cultivateurs de la dite côte St. Joachim de la paroisse
de St. Joachim de la Pointeblaine, intérêts pris au dit
chemin demandant au procureur un procès verbal
sur des changements ou modifications à l'ancien

donc avis par les présentes
les intérêts que je me transporterai, made
le vingt-deuxième jour de ce mois de Septembre courant
à la heure de l'avant-midi à l'entrée du dit
chemin de ligne sur les terres de Léonie
Vian et de Calixte Brunet dit Letang, et faire
la et alors la visite du dit chemin, donnerai
au discez ces intérêts, et tout ce qu'il pour-
ra dans pour en faire rapport au dit
conseil.

Pointeblaine, 9 octobre 1866

J. H. Palis, Surintendant.

Le vicaire Théodore Guérard vicarant
au village de la paroisse de St-Louis-de
la Pointe Blaive étaut dimanche l'apostolat
sur les saints Evangiles, certifié par les pri-
vantes que j'ai publiés l'avis original de
l'autre part écrit ou le lisant à la porte
de l'église de la dite paroisse de la Pointe
Blaive, dimanche le onze septembre en ceant
à l'église de l'épître au affichant deux copies correctes d'écrit
dimanche matin au pour l'heure ce dixième jour de septembre
T. G.
aussi courant, dont l'une à la porte de la dite
église de la dite paroisse de la Pointe Blaive,
et l'autre sur la porte d'entrée de la maison
de Fr. Félix Brunet secrétaire trésorier du
conseil de la paroisse de la Pointe Blaive
Date à la Pointe Blaive
le onzième jour de septembre
- 1864, Théodore Guérard

affichement par devant le conseillé
mme des juges de Paix de la Haute-Côte
pour le district de Montréal,
Pointe Blaive ce dix-neuf
Septembre 1864. M. T. Valois JP

franç pour
lecture et
affiche
2/-

Trait du rôle et évaluation de la paroisse
municipalité de la paroisse de la Pointe Claire

N° propriétaire	Nom des propriétaires ou occupants	Immeuble	Evaluation des propriétés télégraphiée par le conseil municipal de la paroisse de la Pointe Claire					
			évaluation municipale	participation municipale	participation de la paroisse	participation de la paroisse	participation de la paroisse	participation de la paroisse
1	François Legault	un autre point	333	6	8	444	8	102
2	Narcisse Gravel	dans le rôle d'ea	20	16	8	27	15	8½
3	Venant Thériet	location quel	333	6	8	444	8	102
4	Antoine Legault	espèce d'im	250	"	"	333	6	8
5	Jean ³ Legault	muable	291	13	4	301	11	1
6	Antoine Legault		325	"	"	439	,	,
7	Le Ménil		83	6	8	111	2	2
8	Isaac Legault		187	10	"	250	3	"
9	Isaac Thériet		333	6	8	444	8	10
10	Le Ménil		250	"	"	333	6	8
11	Benjamin Legault		312	10	"	416	13	"
12	Bélyamin Allard		312	10	"	416	13	"
13	Olivier Legault		333	6	8	444	8	102
14	Le Ménil		62	10	"	83	6	"
15	Antoine Legault		166	13	4	222	1	1
16	Michel François Valois		62	10	"	83	6	-
17	Calicète Létang		104	3	4	138	17	9
18	Joseph Valois		104	3	4	138	17	9
19	Jean ³ Thériet		458	6	8	611	1	2
20	Joseph Pauvin		375	"	"	500	"	"
21	François H. Legault		333	6	8	444	8	102
22	Jacques Vian		61	13	8	55	11	6
23	Guillaume Vian		12	10	"	28	13	"
24	Simon Legault		125	"	"	166	13	
25	Firmin Daniel		145	16	8	194	8	7
26	François Vian		61	13	4	55	11	0
27	Théodore Bureaud Létang		375	"	"	500	"	"
28	Thérèse Legault		229	3	4	306	11	1
28	Félix Rollin		8	6	8	11	2	2

Continuation

N° des propriétés pièces ou occupants	Nom des propriétaires	Immeuble	évaluation des propriétés telle que renseignée par			
			évaluation au municipal de la paroisse de La Pointe-à-Clair	évaluation au comté de Jacques Cartier	évaluation au comté de L'Assomption	évaluation au comté de L'Île d'Orléans
30	Louis Baille		187 10 "	250	3 11	
31	Césaire Cardinal		229 3 4	306 11 1		
32	Laurent Groulx		208 6 8	277 15 8		
33	Benjamin Legault		208 6 8	277 15 8		
34	Firmin Vian		166 13 4	222 1 1		
35	Amable Dagenais		8 6 8	11 2 2		
36	Juliette Biron et Léon		333 6 8	440 8 8		
37	Pierre Bibaud		208 6 8	277 15 6		
38	Legris Noël		4 3 4	5 11 1		
39	Leon Legault		166 13 4	222 1 1		
40	Maurice Valois		270 16 8	261 2 3		
41	Leon Legault		375 " "	500 " "		
42	James Smith		1000 " "	1333 6 8		

Vraie copie purement
rôle dévaluation de la pa-
rounce de La Pointe-à-Clair
W. M. Leavalier
secrétaire

249	Edouard Meloche
250	Hst Meloche
251	Ryanette Meloche
253	Edouard Meloche

Extrait du Rôle d'évaluation de la municipalité de la paroisse de Ste Geneviève

N° de l'ass. élect.	Nom et prénom des propriétaires ou acquéreurs	Nombre de bâti	Évaluation des propriétés totales en francs et centimes par acquéreur et par bâti	Surface totale en arpents et centimètres	Surface totale en arpents et centimètres par bâti
261	Paul Legault	1	541 13 4	541 13 4	4
260	Olivier Laniel	1	375 "	375 "	"
262	François Plante Chauvette	1	166 13 4	166 13 4	4
259	Evariste Chauvet	1	416 13 4	416 13 4	4
258	Frédéric Chauvette	1	583 6 8	583 6 8	8
257	Jean 3 ^e Laniel	1	500 "	500 "	"
256	Joseph Laniel	1	562 10 "	562 10 "	"
254	Jules Lamer	1	50 "	50 "	"
255	Joseph Meloche père	1	270 16 8	270 16 8	8
252	Jean 3 ^e Meloche père	1	229 13 4	229 13 4	4
248	Alfred Bourdries	1	260 8 4	260 8 4	4
248	Isaac Legault	1	260 8 4	260 8 4	4
247	Jeanvier Cousineau	1	416 13 4	416 13 4	4
246	Joseph Meloche	1	520 16 8	520 16 8	8
245	François Deavies Legault	1	333 6 8	333 6 8	8
244	Toussaint Payement	1	479 13 4	479 13 4	4
243	André Legault	1	479 3 4	479 3 4	4
221	Toussaint ou Maël Legault	1	458 6 8	458 6 8	8
222	Joseph Langlois Cousineau	1	83 6 8	83 6 8	8
223	Jean 3 ^e Demers	1	833 6 8	833 6 8	8
224	Joseph Laniel père	1	562 10 "	562 10 "	"
225	Prosperine Chauvet	1	520 16 8	520 16 8	8
226	André Legault	1	504 3 4	504 3 4	4
228	Antoine Payement	1	895 16 8	895 16 8	8
230	Alfred Bourdries	1	525 "	525 "	"
231	Maxime Boileau	1	500 "	500 "	"
232	Jeanvier Cousineau	1	229 3 4	229 3 4	4
233	Benjamin Legault	1	458 6 8	458 6 8	8
234	{ Isidore Laniel	1	641 13 4	641 13 4	4
235					

Continuation

N°s proprie- tés	Noms des proprié- taires ou occupants d'immeubles	évaluation des propriétés transmises
		Pancrace seil en la paroisse de St-Germain
		Pauline seil en la paroisse de St-Germain
		Cyprien Loriot et fils
✓ 239	Ste-mengilde Legault	254 3 4 254 3 4
✓ 238	Joseph Legault	204 3 4 204 3 4
✓ 240	François St-Legault	1458 6 8 1458 6 8
✓ 241	Joseph Legault	720 16 8 720 16 8
✓ 242	Jean nd Théoret fils	750 " " 750 " "
vraie copie tirée du rôle d'évaluation de la paroisse de St-Germain		
	N.M.-Leclerc	
	LaTay	
	L.M.-J.C.	
251	Legacinte Meloche	500 " " 500 " "
249	Sidore Meloche	505 13 4
250	Jean nd Meloche	583 13 4
263	Sidore Meloche	583 13 4

L'an mil huit cent soixante quatre, le
dix-neuvième jour du mois de Novembre
après midi,

Le soussigné Gabriel
Leroy Valois déclare ce qui suit savoir.

Attendu qu'à une session spéciale
du conseil municipal de comté, de
comté de Jacques Cartier tenu le
vingt-neuf Août dernier, j'ai été nommé
surintendant spécial pour visiter un
chemin de ligne, partant à la base du
chemin de la côte St Pierre de la paroisse
de St Joachim de la Pointe-Blanche, allant
à la base du chemin de la côte St François
sur la requête de Léon Legault dit Deslauriers
et autres, demandant que dit conseil des-
changements à un procès verbal de dit
chemin de ligne rendue par Paul-
Lacour, épicier, grand voyer pour le
district de Montréal, en date du sept-
Avril mil huit cent deux, et à être
déchargeé d'une partie des travaux de
dit chemin de ligne pour les causes et
raisons alléguées, eu leur dite requête

Attendu que sur la notification
de ma nomination à la charge de
surintendant, communiquée par le
secrétaire trésorier du conseil munici-
pal du comté de Jacques Cartier
après avoir donné notice de ma visite
suivant la loi, je me suis expri-
més porté sur les lieux le vingt-neuf
Septembre dernier, où étaient présents
plusieurs intéressés à qui j'ai fait
la lecture de la requête de dit Léon
Legault dit Deslauriers, ai entendu leur
raisons

voisins et alléguer, ai mesuré le dit chemin
et les clôtures qui le bordent, et ai dressé
procès verbal de ma visite, le vingt neuf
Septembre dernier, par lequel j'ai ap-
pellé les habitants de la côte St. Pierre de
la côte St. Geneviève et nommés, à entre-
tenir à l'avoir, 1^e la moitié Nord est
du dit chemin de ligne, à partir de sa
base jusqu'à l'équerre, qu'il fait, et la
moitié Nord est du dit chemin à partir
de l'équerre à aller à la base du chemin
de la côte St. François, moins et excepté
la partie du chemin devant de l'em-
placement appartenant à Amable Da-
génais, qui sera la moitié du dit chemin
en front de son lot qui a deux arpents
de front; 2^e les clôtures pour moitié
dans la ligne de Firmin Allard, voisin
du dit chemin au Nord, excepté l'em-
placement du dit Amable Dagenais qui
l'entretiendra lui-même de clôtures, et
aussi la moitié de la clôture, dans la
ligne de Léon Legault voisin du dit
chemin au Nord est, à partir de l'équerre;
3^e à l'entretien des portes qui se trouvent
à l'entrée du dit chemin de ligne.

Attendue aussi que j'ai jugé con-
venable d'assujettir les habitants de
la côte St. Pierre de la paroisse de St.
Isaacine de la Pointe Blanche et nommés,
à entretenir la partie sud du dit chemin
de ligne, de la base à l'équerre moitié
du dit chemin jusqu'à l'équerre
à la base du chemin de St. François,
à l'exception du lot de terre possédé par
le gril de Noël, qui l'entretiendra, à lui
rendre

seul la moitié du chemin, et toute la
clôture au front de son dit lot de terre
qui à un arpent de front, le nommé
Desjardins dont on ne fait pas men-
tion aux présentes, ayant été mis par
eux, dans mon dit procès verbal où
qu'il n'a pas de titres pour le lot de terre
qu'il a occupé et qu'il d'ailleurs son
nom ne se trouve pas inscrit sur
les dévaluations de la paroisse de la
Pointe-Blanche, et de le mire;

Attendre,

que j'ai obligé le monsieur dit procès verbal
les susdits habitants de la Pointe-Blanche,
en ladite école et même entre eux seuls,
et à leurs frais, le second pont que j'ai couvert
le dit chemin ainsi que la moitié de
la clôture attenant à la dite moitié de
chemin, avec les voisins du dit chemin
à l'exception susdit.

Attendre que

monsieur dit procès verbal auroit été pré-
senté pour homologation au dit conseil
de comté qui l'aurait pris en considération
et auroit fixé, le premier mois de Novembre
courant pour le réviser et examiner; et
que ce jour-là par défaut de quorum des
membres de dit conseil, le dit procès
verbal devoit être considéré comme
homologué;

Pour quoi, j'ai fait la
répartition ci-après des travaux à
faire par chambres intercalées au dit
chemin et clôtures, d'après mon dit
procès verbal, établissant leur part des
dits travaux, laquelle sera pour les

choses énoncées au dit procès verbal le double pour chacun des intéressés, de travaux de clôtures par rapport à la cheminée auquel la part de somme de deniers à payer par chacun devra être telle que par fixe suivant et d'après la valeur des lots par eux possédés, pris sur le rôle d'évaluation tel qu'amendé par le conseil de comté, et actuellement en vigueur cette part de deniers payable pour les frais de mon dit procès verbal acte de répartition, évalués et homologation tels qu'établis, dans le point où point dont partie est prise de l'entrée au bas de mon dit procès verbal, la dite part de deniers ainsi payable par chacun des intéressés ouverte aux personnes en possession de deniers divers venus de cette province.

Attendu enfin, et vu que je n'ai pas établi de mode d'abattement pour les ponts, dans le dit procès verbal la dépense n'ayant pas été engagée par moi assez considérable pour obliger les intéressés à y travailler d'autre manière que par corvée en alternation. Il faudra ainsi régler à l'avance.

Frais entre au procès verbal	£ 7 7-6
Homologation	" 14 "
pour expéces	" 10 "
Acte de répartition	£ 1 10 "
	<u>£ 10 1-6</u>

Nom des propriétaires

Noms des propriétaires ou occupants.

Evaluation des propriétés.

évaluations des propriétés.

évaluations des propriétés.

partie de clôture.

partie de cheminée.

pieds pour pieds pour

30	Louis Baillé	6009 12	2	2	58 7½	117	3
31	Césaire Cardinal	7357 6	2	12	71 4	143	2
32	Lourenç Groulx	6666	2	7	65 1½	130	3
33	Benjamin Legault	6666	2	7	65 1½	130	3
34	Firmin Viens	5329 6	1	18	52 1½	104	3
35	Aimable D'agenaïs	26612	2	2	2 6	5	
36	Calixte B. St. Jean	10568	3	14	102 7	205	2
37	Pierre Bibaud	6666	2	7	65 1½	130	3
38	Cyrille Noël	133 6		1	1 3	2	6
39	Émile Legault	5329 6	1	18	52 1½	104	3
40	Mésime Malois	6266 12	2	4	61 2	122	4
41	Émile Legault	6000	2	2	58 7½	117	3
42	James Simard	32000	11	4	31 3	62	6
		288965.8					

Nom des propriétaires

Noms des propriétaires ou occupants.

Evaluation des propriétés.

évaluations des propriétés.

partie de cheminée.

partie de cheminée.

partie de cheminée.

261	Paul Legault	12999 16	4	11	82 10½	165	9
260	Olivier Legault	9000	3	3	57 4½	114	9
262	François H. Chauvet	4000	1	8	25 6	51	"
259	Evariste Chauvet	10000	3	10	63 9	127	6
258	Frédéric Chauvet	14000	4	18	89 3	178	6
257	Jean-Baptiste Daniel	12000	4	4	76 6	153	"
256	Joseph Meloche	6500	24	16	41 5½	82	11
255	Joseph Daniel	13500	4	16	86 1	162	2
254	Julie Larivière	1200	0	9½	7 8	15	4
253	Sidore Meloche	5500	1	10	35 1	70	2

N° et nom des propriétaires	Surface des propriétés en ares	Occupants	Localisation des propriétés	Terrain de la ferme	Partie de la Pointe à la claire		Pieds principaux pieds pouces	Partie des lotières	Partie des chemins
					Surface de la ferme	Surface de la ferme			
1 François Legault	10666 13	3 14	104 2 1/2	208 5					
2 Narcisse Gravel	666 13	" 5	6 6	13					
3 Venancie Théoret	10666 13	3 14	104 2 1/2	208 5					
4 Antoine Legault	8000	2 16	78 2	156 4					
5 Jean-Baptiste Legault	7237 6	2 11	70 7	141 2					
6 Antoinette Legault	10392	3 13	101	202					
7 do do	2666 12	" 18	26 1/2	52 1					
8 Isaac Legault	6103 12	2 3	59 7	119 2					
9 Isaac Théoret	10666 13	3 14	104 2 1/2	208 5					
10 do do	8000	2 16	78 2	156 4					
11 Benjamin Legault	10000	3 10	97 8 1/2	195 5					
12 Benjamin Bellard	10000	3 10	97 8 1/2	195 5					
13 Olivier Legault	10666 13	3 14	104 2 1/2	208 5					
14 do do	2000	" 14	19 6 1/2	39 1					
15 Antoine Legault	5329 6	1 18	52 1 1/2	104 3					
16 Michel B. Valois	2000 -	" 14	19 6 1/2	39 1					
17 Calixte Létang	3337 6	1 4	32 7	65 2					
18 Joseph Valois	3337 6	1 4	32 7	65 2					
19 Jean-Baptiste Théoret	14665 8	5 2	143 3 1/2	286.7					
20 Joseph Bégin	12000	4 4	117 3	234.6					
21 François B. Legault	10666 13	3 14	104 2 1/2	208 5					
22 Jacques Bégin	1333 6	" 10	13 1/2	26 1					
23 Guillaume Bégin	687 12	5	6 7	13 2					
24 Simon Legault	4000	1 8	39 1	78.2					
25 Firmin Léonard	4666 12	1 13	45 7	91.2					
26 François Bégin	1333 6	" 10	13 1/2	26 1					
27 Théodore B. Létang	12000	4 4	117 3	234.6					
28 Fernand Legault	7357 6	2 13	71 7	143 2					
29 Félix Rollin	266 12	" 2	2 6	5 -					

253	Julien Meloche										
252	Jean Baptiste Meloche	5500	1' 18	35	1	40	2				
251	Hugolin Meloche	12000	4 4	76	6	153	"				
250	Jean Baptiste Meloche	14000	4 18	89	3	178	6				
249	Isidore Meloche	16500	5 15	105	2½	210	5				
248	Alfred Bondria	6250									
248	Isaac Legault	4250	3 4	39	10	14	"				
247	Fauvel Lassineau	20000	4 "	12	7	255	"				
246	Joseph Meloche	12500	4 8	79	8½	159	5				
245	François N. Legault	8000	2 16	51	"	102	"				
244	Percy Saint Payement	11500	4 1	73	4	146	8				
243	Hudré Legault	11500	4 1	73	4	146	8				
242	Isaac B. Meloche	18000	6 6	114	9	229	6				
241	Joseph Legault	14300	-6 "	110	3½	220	4				
240	François N. Legault	35000	12 5	223	11½	447	-10				
239	Hermine Legault	6100	2 3	38	11	77	10				
238	Joseph Legault	4900	1 14	31	3	62	6				
235	Isidore Laniel	15400	5 8	93	2	196	4				
234	Benjamin Legault	11000	3 14	70	1½	140	3				
233	Fauvel Lassineau	5500	1 19	35	1	70	2				
232	Maxime Boileau	12000	4 4	76	6	153	"				
231	Alfred Bondria	12600	4 9	80	4	160	8				
228	Antoine Payement	21500	4 10	137	1	274	2				
226	Hudré Legault	12000	4 5	78	1½	156	3				
225	Prosper Charcot	12500	4 8	79	8½	159	5				
224	Joseph Laniel	13500	4 16	86	1	172	2				
223	Jean Baptiste Demers	20000	4 "	12	7	255	"				
222	Joseph Longuevin	2000	14	12	9	25	6				
221	Percy Saint J. Legault	11000	3 14	70	1½	140	3				
		443099-16									

Duquel acte de Répartition, j'ai déclaré pour
societé valoir ce que dedoit à la Pointe Claire, le
jour mois et année dessus, et ai signé l'acte fait.
G. U. V. alias F. M. Lindau

19 Nov^r 1864,

Acte de Répartition
du Chemin de Ligne
partant à la base
de la Côte St. Denis
et se terminant à la
St. François, aménagé
au Pas-de-Beaumont

Déposé dans le Bureau
du Secrétaire Trésorier
du Conseil Municipal
du Comté de Saguenay
Cartier le vingt
troisième jour de
Novembre 1864
V. M. Séguin
Secrétaire

G. U. Valois
Surintendant

Province de Québec,
Municipalité de la
paroisse de St-Joachim, Je l'assure que Mme Léolue
de la Pointe Clain, Secrétaire trésorière de cette
Municipalité, domiciliée au Village de la
paroisse de St-Joachim de la Pointe Clain,
Certifie dans mon serment d'officier,
que j'ai publié l'avis public anniversaire aux
présentes, en en affichant une copie à
chaque des endroits suivants Vendredi le
treizième jour de Janvier Current (1888)
Barri: 1^o une copie sur le devant de l'Eglise
paroissiale de la dite paroisse de St-Joachim
de la Pointe Clain, 2^o une copie sur la Clo-
ture devant la propriété de Mr Félix Brune
cultivateur de la dite paroisse de la Pointe
Clain, et en le lisant à voix haute et intel-
ligible à la porte de la dite Eglise paroiss-
iale, à l'issue du Service divin du Ma-
tin le quinzième jour de Janvier, Cen-
rant (1888) étant le Dimanche suivant
immédiatement le jour où cet avis
à été affiché comme sudit.

Enfin de quoi je donne ce certi-
ficate le dix Septembre jour de
Janvier mil huit cent quatre vingt huit

Mme Léolue, Secrétaire

C. M. P. D. e.

Chargé
#1.00

Province of Quebec
Municipality of the County of Lacquerbâcher
Public Notice
is hereby given by the undersigned

To the rate payers interested in the line road of the Concession St Remi of the Parish of Saint Joachim of Pointe Blaie connecting to the Concession St Francois of the Parish of Chavent in the County of Lacquerbâcher that an assessment of the cost of expenses incurred to reopening the said road of the said Concession St Remi has been made by Godfray Boileau municipal officer of the Municipal Council of the County of Lacquerbâcher and deposited this day in my office

All persons liable to the payment of the taxes herein mentioned are requested to pay the same at soonest without further notice
Given this twenty ninth day of the month of December eighteen hundred and eighty seven

M. B. W.
Notary Public
M. B. W.

Province de Québec

Municipalité du Comté Paquetbaie
Lieu Public

Est par les présentes donné par le soussigné
Aux contribuables intérêts du chemin de l'île de
la Côte St-René de la paroisse de St-Gracien et la Pointe
Blanche dans le Comté Paquetbaie qui commu-
nique à la Côte St-François de la paroisse de St-
Laurent que la répartition des frais nécessaires
pour la réouverture du dit chemin de l'île et
autres frais accessoires fait par Godefroy Boileau
officier municipal du Conseil Municipal
du Comté Paquetbaie a été ce jour déposée
à mon bureau

Toutes personnes suscrites au paiement des
taxes y mentionnées sont requises de les payer
au plus tôt sans aucun ulterior

Donne ce Vingt-neuvième jour de décembre
mille huit cent quatre-vingt-sept -

M. G. B. M. M.
Maitre Notaire
le 26 d. 1887

Poulerie dimanche

Pointe Claire 24 Nov. 1899

Corporation du Conseil de County
de Jacques Cartier
D'oit (A)
Joseph Bibeau

Pour Domage causer par le chemin
d'hiver pris de la monte St. Francois
sur sa propriete deux Dollars (\$2.00)
Comme Officier de l'influant R. du
Court d'eau Leon Denis dans la traverse
de Jean Baptiste Legault pour traveaux
\$1.50 Pour domage cause par la negle-
gigenee de l'officier ~~du chantier~~
St. Francois Domage D'animaux
\$10.00

Total \$13.50.

Veuillez payer ce conte sans délai

see/99
Mr. Béginard 1899
Comptes

LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-LAURENT

Ls - L. DEGUIRE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

56, RUE PRINCIPALE,
VILLE ST-LAURENT, QUÉ.

ST-LAURENT, le 7 novembre 1940.

Mr J.-Armand Dugas, N.P.,
Sec.-Trés. C.M.C.J.-C.,
Ste-Geneviève, P. Qué.

Cher monsieur,

A la dernière assemblée régulière de cette municipalité, les contribuables de la Côte St-François se sont plaints du fait que le Gouvernement Fédéral a obstrué le fossé qui se trouve sur le Côté sud de la dite Côte St-François.

Ce fossé est une embranchement de la rivière Bouchard qui draine la frontière des terres de St-François. La question relève donc du conseil de comté.

Auriez-vous l'obligeance, cher Monsieur, de communiquer avec qui de droit pour que le tout rentre dans l'ordre.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué



Secrétaire-trésorier.

A Mr le Préfet et M. M.
Les membres du Conseil de Comté
de Jacques Cartier.

La requête de Mr Pte Deslauriers
cultivateur de la Pointe-Clairie e
exprime humblement

Si il est intéressé dans la montée
St-François & de la Pointe-Clairie
et qu'il demande à ce que
Léon Thivierge Inspecteur de
voie soit autorisé de faire
les travaux de réparations
aux clôtures des lots montés
tant de St-François que celle
des sept aspects

Et vous priez Justice —

Pointe-Clairie 10 Juin 1896

Pte Deslauriers

Le 10 juillet 1916
Requête
de
Mr J.B Legault
Concernant Cloture

Déposée 10 juillet 1916
J.T.C.

Bureau du Conseil Municipal
du Comté de Jacques Cartier -

AVIS PUBLIC

Est par ce present donné par le secrétaire
proy Boileau secrétaire trésorier
de la Municipalité du Comté de
Jacques Cartier que le Conseil Mu-
nicipal de la dite Municipalité à
sa session tenue le onze Mars dernier
(1886) a passé un règlement décon-
trariant et permettant à partir du
premier Mai prochain le chemin
de ligne de la Côte St. Rémi de la Paroisse
de St Joachim de la Pointe Blaie qui
conduit à la Côte St. François de la
Paroisse de St Laurent dans le dit Comté
de Jacques Cartier

Donné sous mon serment ce
treizième jour du mois d'Avril
mil huit-cent quatre-vingt-six

MMB/WW

Secrétaire trésorier
L. M. L. G.

Office of the Municipal Council
of the County of Jacques Cartier

Public Notice

Is hereby given by the secretary Boileau
secretary treasurer of the mu-
nicipality of the County of Jacques
Cartier that the Municipal Council
of the said municipality at its session
held on the eleventh day of March
last (1886) has passed a by-law
— for

for des continuance and closing
from the first May next - the
main road of the concession 1^t.
Rivière of the Parish of St. Joachim
of Pointe Blaie which connects
to the concession St. François of
the Parish of St. Laurent in the
said County of Jacques Cartier
Given under my hand on
this thirteenth day of the month
of April One thousand eight
hundred and eighty six -

M. B. H. M.

Secretary Treasurer
M. b. h. M.

Le roussigné Joseph Séguin, l'un des
huissiers tenus de la cour supérieure
du Bas-Canada, exécutant dans le dis-
trict de Montréal, certifié par les pè-
sentes et fais rapport sous mon
serment d'office avoci le Vingt
mme jour d'avril courant (1886)
affiché à la Porte de l'église Paroissiale
de l'église de la Paroisse St. Laurent et
à l'habil T. Migneron une vrai copie
certifiée d'icelui avis et en avoci le
dimanche suivant le vingt cinquième
jour d'avril aussi courant (1886) à
la saidite porte de l'église du le said
avis à voix haute et intelligible à l'issue
du service divin du matin

Dated at St. Laurent ce Vingt mme jour
d'avril (1886)

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St-Joachim de la Pointe-Claire —

Le soussigné, Moïse Léclerc, Secrétaire
Trésorier de cette Municipalité, domicilié
au Village de St-Joachim de la Pointe
Claire. Certifie sous mon Serment
d'officier que j'ai publié l'avis publicé
Vingtunième Année à venir présentes en un affichant
M. L.
et d.
une Copie à chacun des endroits sui-
vant, Mercredi le ~~Vingt-septième~~^{vingt-septième} jour
d'Avril Comme aussi (1886). Sain : 1^{er} une
Copie sur le devant de l'église paroissiale
de la dite paroisse de St-Joachim de la
Pointe-Claire, 2^e une Copie sur la cloture
devant la propriété de Mr. Félix Brunet,
cultivateur de la dite paroisse de la
Pointe-Claire et en le lisant à voix
haute et intelligible à la Porte de la dite
Église paroissiale à l'issue du Service
divin du matin le Vingt-cinquième jour
d'Avril aussi Comme aussi (1886) étant le di-
manche suivant immédiatement
le jour où cet avis a été affiché Com-
me susdit, un avis bon

Dufor de qui je donne ce Certi-
ficate de Vingt-Septième jour d'
Avril, mil huit Cent quatre-vingt-sept
Moïse Léclerc, Secrétaire,

C.M.P.P.C.

du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

est par le présent donné par Godefroy Boileau Secrétaire Trésorier de la Municipalité du Comté de Jacques Cartier que le conseil Municipal de la dite Municipalité à sa session tenue le ~~onze~~ Mars dernier (1886) a passé un règlement discontinuant et fermant à partir du premier Mai prochain, le chemin de ligne de la Côte St Rémi de la Paroisse de St Joachim de la Pointe Blaie qui conduit à la Côte St François de la Paroisse de St Laurent, dans le dit Comté de Jacques Cartier.

Donné sous mon seing ce treizième jour du mois de Avril Mil huit cent quatre vingt six

GODEFROY BOILEAU

Municipal Trésorier
6 M. b. Ll.

the Municipal Council of the County of St.
Carter -

Public Notice

Is hereby given by Godefroy Boileau secretary
treasurer of the Municipality of the
County of Jacques Carter, that the Muni-
cipal Council of the said Municipality at
its session held on the eleventh day of
March last /1886/ has passed a by-law
for discontinuing and closing from
the first May next, the main-road of the
Concession St. Pierre of the Parish of La
Chure of Pointe Blaie which connects
to the Concession St. François of the Pa-
rech of St. Laurent in the said County
of Jacques Carter -

Given under my hand on this
sixteenth day of the month of April
One thousand eight hundred and
eighty six -

G. BOILEAU
Secretary Treasurer
M. G. G. L.

afficher le mercredi
21 avril - 1886 -
vers le 35 avril 1886

17 avril 1886

avis public
accompagnant
le Règlement
concernant la
perméation ou de
mis en ligne

Province de Québec

Mairie d'espaldé de la ville de Québec

S'EST SOUSSIGNÉ, domicilié dans la
Province du Québec, certifie sous mon
serment d'officier que j'ai puéric l'avis
public annexe aux présentes en en
affichant une copie à l'usage des
enfroits suivants, savoir; une copie
anglaise et française au port fin
appel de l'église Province de Québec
ville et une autre copie anglaise
et française au port des deux ports
au bord du fleuve Saint-Laurent se
trouvant devant le port de Québec
mais également en la mairie d'espaldé
de la Province du Québec ville
merci de l'avis annexe pour la
plus courant (1886) et en le lisant
à voix haute et intelligible à la
Porte de l'église Province de Québec
la Province du Québec à l'issue du
mardi midi du même mois au
le Vendredi suivant (1886) étant le dimanche
qui suivant un mardi suivant le jeudi
qui est alors à être officiellement connue
comme

la fin de la saison de chasse et
le Vendredi suivant pour l'arrêt une
seule partie jusqu'à moi —

XXXXXXXXX

Secrétaire trésorier
le M. L. H. —

eu du Comité Municipal du Comté de
Jacques Cartier

Avis Public

dit par le faitut donné par M. Joseph
Bolleau secrétaire trésorier de la Muni-
cipalité du Comté de Jacques Cartier
que le Conseil Municipal de la Ville
de Montréal a sa réunion tenue le
vingt Mars derniére (1886) a passé un
règlement visant à contenir et fermant
à portée du feuille d'assiette dans le chemin
de ligne de la Gare St-Antoine de la Paroisse de l'
Assomption de la Pointe Blaie qui conduit
à la Gare St-François de la Paroisse de l'
Assomption dans le dit Comté Jacques Cartier
Donné sous mon serment ce treizième
me point de mois de Avril millesimé
mille quatre cent vingt six -

M. J. BOLLEAU

secrétaire trésorier

— b. m. b. T. C —

of the Municipal Council of the County
Jacques Cartier

Public Notice

Is hereby given by Godfrey Boulleau
secretary treasurer of the Municipality
of the County of Jacques Cartier
that the Municipal Council
of the said Municipality at its meeting
held on the eleventh day of April
March ~~twent~~ /1886 has passed a
by-law discontaining and closing
the main road of the Concession 11 the
mi of the Parish of St. Joachim of Pointe
Clarie which connects to the Concession
St. Francois of the Parish of Thaumur
in the said County of Jacques Cartier
Given under my hand on this thirteenth
day of the month of April One thousand
and eight hundred and eighty six

W. G. Boulleau

Secretary Treasurer
M. C. C. J. C.

Avis public
concernant la ferme
tire du chevalier

Pour lire dimanche
à l'heure suivante —

13 avril 1812

accompagnant
le siégelement

Province de Quebec Avis Public
Bureau du conseil Municipal est par le present donné par
capitale du comté Jacques Godfray Boileau secrétaire
Cartier — trésorier du conseil Municipal du
comté de Jacques Cartier en conformité
à une résolution passée par le dit conseil
au 1^{er} de sa session du neuf Décembre dernier
sur requête de J.B. Legault, Léon Legault
et autres, aux intérêts d'un certain che-
min de ligne, prenant à la base du
chemin de la Côte St. Pierre de la Paroisse
de St. Joachim de la Pointe Blaie, allant
à la base du chemin de la Côte St. François
de la Paroisse de St. Laurent, dans le dit
comté Jacques Cartier, qu'à la session
générale du dit conseil qui se tiendra
au lieu ordinaire au Village de la Pointe
Blaie, ~~le~~ le neuvième jour du mois
de Mars prochain à une heure de l'après
midi, le dit conseil du comté de Jacques
Cartier, prendra en considération la
requête des dits J.B. Legault, Léon Legault
et autres, demandant la fermeture du
dit chemin de ligne et passera un règle-
ment à cet effet si ça leur
convient sous mon serment à T. Genest
le vingt et première jour de Février mil
huit cent quatre vingt six —

Godfray Boileau

Secrétaire trésorier C. M. G.

Province of Quebec
Office of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier

Public Notice

... It is hereby given by Godfrey
Boileau, secretary treasurer of the Mu-
nicipal Council of the County of Ja-
ques Cartier, in conformity with a resolution
passed by said Council at its session held the
ninth day of the month of December last,
upon the petition of H.B. Legault, Leon Legault
and others, to the interested parties of a certain
road of lime of the Concession St. Remi of the Par-
ish of Saint Joachim of Pointe Blaie, connecting
with the concession St. Francois of the Parish of
Saint Laurent, in the said County of Jacques
Cartier, that at a general session of the said
Council which shall be held at the usual
place at the Village of Pointe Blaie, on wednes-
day, the ninth day of March next at one o'clock
in the afternoon, the said Council of the County
of Jacques Cartier shall take into consideration
the petition of the said petitioners demanding
and asking to close the said road of lime and
shall pass a municipal by law to that effect
if it is judged necessary -

Given under my hand at St. Genevieve this
Twenty seventh day of the month of February
One thousand eight hundred and eighty six.

W.B. BOLTON
secretary treasurer
m.b.b.t.l.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St-Joachim de la Pointe-Claire —

Ie sensigne Mire Léclerc Secrétaire
Trésorier de cette Muni. épolité domiciliée au Village de la paroisse de St-Joachim de la Pointe-Claire. Certifie sous
mon Serment d'officier que j'ai publié
l'avis public annexe ci-après en affichant une Copie à chaque
des endroits suivant. Mercredi le troisième jour de Mars courant 1886
Savoir: 1^e une copie sur le devant de
l'Eglise paroissiale de la dite paroisse
de St-Joachim de la Pointe-Claire 2^e une
Copie sur la clôture devant la proprié-
té de Mr Félix Brunet Cultivateur
de la dite paroisse de St-Joachim de la
Pointe-Claire et en l'lisant à voix
haute et intelligible à la porte de la
dite Eglise paroissiale à l'issue
du Service divin du matin le Septième
jour de Mars Courant 1886 étant
le dimanche suivant immédiatement
le jeudi où cet avis a été affi-
ché comme susdit.

Envolument
\$1.00

En foi de quoi je donne ce Cer-
tificate à l'entière jour de
Mars mil huit cent quatre-vingt-dix

Mire Léclerc Secrétaire

C.M.P.C.

Pour lire dimanche -

27 février
1816

Subsc

Avis Public

au boursier Muni ^{dit par le present donné}

Le boursier Jacques Bar ^{par Godfray Boileau}

Secrétaire trésorier du boursier

Municipal du Comté de Jacques Cartier, en conformité à une résolution pas-
sée par le dit boursier à la session du neuf
Décembre derniers, sur requête de J.B. Legault
Léon Legault et autres, aux intérêts d'un cer-
tain chemin de laque, prenant à la base du chemin
de la Côte St. Rémi, de la Paroisse de St. Noachien
de la Pointe Blaire, allant à la base du chemin
de la Côte St. François de la Paroisse de St Laurent,
dans le dit Comté Jacques Cartier, que à la
session générale du dit boursier qui se tiendra

le ¹⁰ ~~dixième~~ ^{ouïe} au lieu ordinaire au Village de la Pointe
Blaire, lundi, le ¹⁰ ~~dixième~~ jour du mois
de Mars prochain, à une heure de l'après-midi
de le dit boursier du Comté de Jacques Cartier
prendra en considération la requête des
dits J.B. Legault, Léon Legault et autres
demandant la fermeture du dit chemin
de laque et passera un règlement à cet
effet s'il y a lieu —

Donné sous mon serment à St. Geneviève
ce Vingt-septième jour de Février mil
sept cent quatre-vingt-neuf —

Godfray Boileau

Secrétaire trésorier
G. M. G. J. G. —

Province of Quebec

Office of the Municipal
Council of the County of
Jacques Cartier -

Public Notice

It is hereby given by Godfrey
Boileau, secretary treasurer of

The Municipal Council of the
County of Jacques Cartier, in conformity
with a resolution passed by said Council at its
session held the ninth day of the month of
December last, upon the petition of J. B.
Legaret, Leon Legaret and others, to the in-
terested parties of a certain road of ligne of the
Concession St. Remi of the Parish of Saint
Joachim of Pointe Blaire, connecting with
the Concession St. Francois of the Parish of
Saint Laurent, in the said County of Jacques
Cartier, that at a general session of the said
Council which shall be held at the usual

~~on the~~ Thursday the place at the Village of Pointe Blaire, on ~~the~~
~~eleventh~~ day the ninth day of March next at one

W.W.B.

o'clock in the afternoon, the said Council
of the County of Jacques Cartier shall take
into consideration the petition of the said
petitioners demanding and asking to
close the said road of ligne and shall pass
a municipal by-laws to that effect
if it is judged necessary -

Given under my hand at St. Genevieve
this twenty seventh day of the month
of February One thousand eight hundred
and eighty six -

H. B. B. L. M.

Secretary Treasurer M. B. B. L. M.

Bassett

Pour lire l'essai
à la gloire de l'église
et recevoir une leçon
de l'avenir sous forme
de sondage.

27 Februar 1882

de Québec

au du conseil Municipal } Avis Public
du Comté Jacques Cartier } fait par le present donné
par Godofroy Boileau secrétaire des ordes
du conseil Municipal du Comté de Jacques
Cartier, en conformité à une résolution
passée par ledit conseil à sa session du
neuf Décembre dernier sur requête de
J.B. Legault, Léon Legault et autres,
aux intérêts d'un certain chemin
de ligne, prenant à la base du chemin
de la côte St. Denis de la Paroisse de St.
Jérôme de la Pointe Blaie, allant à la
base du chemin de la côte St. François
de la Paroisse de St. Laurent, dans le
dit Comté Jacques Cartier, qui a la
session générale du dit conseil qui
+ lundi ledit se tiendra au lieu ordinaire au Village de
la Pointe Blaie ~~mercredi~~ le ~~seuvième~~ jour
~~du mois de Mars prochain~~ à une heure
de l'après-midi, le dit conseil du Comté
de Jacques Cartier, prendra en considé-
ration la requête des dits J.B. Legault
Léon Legault et autres, demandant
la permission du dit chemin de ligne
et passera immédiatement à cet effet réya-
leau -

Donné sous mon serment à Genève ce
Vingt-septième jour de Février milles
cent quatre-vingt-dix M.F.P.A.M.

Notaire à Genève
G. M. Le Dr. —

Province of Quebec

Public Notice

Office of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier } Is hereby given by the M.^r George Boileau, secretary treasurer
of the County of Jacques Cartier, in conformity with
a resolution passed by said Council
at its session held the ninth day of the
month of December last, upon the petition
of J. B. Legault, Leon Legault and
others, to the interested parties of a certain
road of lime of the Concession St. Remi
of the Parish of Saint Joachim of Pointe
Blanche, connecting with the Concession
St. Francois of the Parish of Saint
Laurent, in the said County of Jacques
Cartier, that at a general session of
the said Council which shall be held
at the same place at the Village of Pointe
Blanche, on ^{Wednesday} the ninth day of
September next at one o'clock in the after
noon, the said Council of the County of

Jacques Cartier ~~will take~~ shall take into
consideration the petition of the said petition
ers demanding and asking to close
the said road of lime and shall pass a
municipal by-laws to that effect
if it is found necessary.

Given under my hand at St. Genevieve
this twenty seventh day of the month
of February one thousand eight hundred and
sixty six

M. B. Boileau
Secretary Treasurer m. g. b. gl

Province de Québec
Municipalité du Comté L'Assomption
Le maire Ignace Godfray Boileau
mentionne les voies, domicilié dans
la Paroisse de l'Assomption occupé
tous mes services d'affaires que
j'ai publiés l'ais publier avec
cinq exemplaires en en offrant
une copie anglaise et française
à chacun des endroits suivants
savoir, une copie sur le port
de l'église Paroissiale de la Paroisse
de l'Assomption et une autre sur
un gros arbre planté sur le bord
du fleuve Saint-Laurent, se trouvant
devant la ferme de Thomas
Thivierge cette dernière propriété localisée
dans la paroisse de l'Assomption
étant alors courant et en le lisant
à voix haute et intelligible à la portée de la
église Paroissiale de la paroisse
de l'Assomption à l'issue du service
je vis un malin sciaander le reflet
jour du vîti mois d'elles 1886
étant le deuxième vendredi midi
d'abord le puits où est mis à dé
afficher comme suit -

Un poème provisoire donné ce samedi
à huitième prie du mois de Mars
qui peut être vu n'importe

MAR 1886
mentionné au nom de M. G. B.
Archives de la Ville de Montréal

Pour le dimanche
Pour la permission
ou congé de
l'église St-Louis

27 février 1882

Au Conseil Municipal du Comté
Jacques Cartier

L'humble requête des habitants
de la Côte St Rémi dans le Paroisse
de St Joachim de la Pointe Blaie

veut respectueusement
que les soient intéressés aux travaux
de la Côte St Rémi ou chemin de ligne
qui conduit à la Côte St François
de la paroisse de l'Assomption -

Que ce chemin de ligne n'est d'autre
qu'une utilité pour eux et demandent
que il soit permis par un arrêté
du conseil municipal du Comté
de Jacques Cartier mais que l'avant
que il soit donné par le secrétaire
trésorier de cette commune avisé pour
aux intérêts suivant la loi

et fait justice

Rouyn-Gagnon 9 Decembre 1881.

J. B. Légaré

Leon Légaré

Calixte Letourneau

Léonard Légaré

Arthur Vian

Hermeline fil de Théoret

Israël Cardinal

Honoré des forces

Napoléon ^{mariée} Gauthier

Secrétaire Groulx

Herménégilde Légaré

W. B. Gagnon
Témoin

Requête
de
Jean Béqueult
et al.

Demandant
la permission de la
bâtir monter
l'avenue de
mi-maisie
conduisant à la
Loc St-Henri
accordée

Province de Québec

Municipalité du Comté de Quebec
Cartier

Il soussigné Godfrey Rolland
secrétaire trésorier de cette munici-
palité domicilié au Village
de la Savoie est Geneviève, ses
lettres sous mon nom et l'offi-
ce que j'ai publié à l'avis
publié annexe aux présentes
en en apposant une copie
à chacun des endroits suivants
sauoir le devant de l'église paroissiale
de la dite Savoie est Geneviève
et une autre copie sur une
propre planche sur le bord du
chemin public se trouvant
devant la maison de Thomas St. Peter
élu acte Savoie est Geneviève
et en le lisant à voix haute et
intelligible à la porte de la dite
église paroissiale à l'issu de
vers à droite du mur le long
du bord de l'eau courante
NW/ étant le commencement
vant un mardi ultérieur
lequel où est avis a été
affiché comme suit

En foi de quoi j'sonne et
entends ce que je publie de l'avis
que j'publie dans les deux

Monteau 1888
6 M. L. H.

Bureau du conseil Municipal du Comté de
Jacques Cartier

Avis Public

Et par le present donné par le seigneur Boileau
secrétaire trésorier de la municipalité du
Comté de Jacques Cartier que le conseil du
municipal de la cité Municipale à une
session tenue le mardi de Décembre courant
(1844) a passé un arrêté par lequel les habi-
tants de la Côte St Rémi de la Paroisse de St Gene-
veive sont déchargeés des travaux d'entretien
de la montée ou chemin de ligue de la Côte St Rémi
de la Paroisse de St Joachim de la Pointe Claire qui con-
duit à la Côte St François de la Paroisse de St Hilaire
et par lequel les habitants de la Côte
St Rémi de la cité Paroisse de St Joachim
de la Pointe Claire sont sensés chargés des
travaux du dit chemin de ligue à l'avenir
Donné sous mon serment ce treizième
jour du mois de Décembre mil quatre
cent quatre vingt et un -

WWBLLM
secrétaire trésorier
le M. C. V.

Office of the municipal Council of the County
of Lacques Boileau

Public Notice

Is hereby given by George Boileau usually
treasurer of the municipality of the County of
Lacques Boileau that the Municipal Council
of the said municipality at a session held
on the ninth day of December instant 1881
has passed a by-law by which the farmers
inhabiting of the Concession St Remi of the Pa-
rish of St Georges are discharged of the
works of entertainment or others of the con-
cession or the main road of the concession
of St Remi of the Parish of St Joachim of
Pointe Blanche which connects to the concession
St Georges of the Parish of St Laurent and by
which the farmers inhabiting of the said con-
cession of the said Parish of St Joachim
de la Pointe Blanche are the only ones obliged
to the works of the said main road
in the future —

Given under my hand on the thirtieth day
of December One thousand eight hundred
and eighty five

W. B. BOILEAU
Municipal treasurer
M. G. B. L.

Ordonnac
avis Public

30 Dec 1883

Province de Québec

Municipalité du Comté de Jacques Cartier

Aux habitants de la Municipalité du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

Est par les présentes donné par Godefroy Boileau, Secrétaire Trésorier.

Que le Conseil de cette municipalité a une session générale du dit Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions au Village de St Joachim de la Pointe Blaire dans le dit Comté, Mercredi, le huitième jour de Septembre en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt six, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec - à laquelle session étaient présents M^e le Prefet Gabriel Vézéle Valois, maire de la Municipalité de la Paroisse de St Joachim de la Pointe Blaire, Godefroy Madore, maire de la Municipalité du Village de St Joachim de la Pointe Blaire, Thomas Grenier, maire de la Municipalité de St Anne de Bellevue. George Adeodas Prevost, maire de la Municipalité du Village de St Geneviève, Sévère Martin maire de la Municipalité de St Raphaël de l'Île Bizard, Benjamin Goyer, maire de la Municipalité de la Paroisse de St Laurent, Alexandre Robert, maire de la Municipalité de la Paroisse de Lachine et Evariste Chauvette, maire de la Municipalité de la Paroisse de St Geneviève, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M^e le Prefet M^e le Maire Evariste Chauvette, obligé de se retirer comme intéressé à la question, M^e le Maire G. A. Prevost dissident a passé un règlement concernant concernant un chemin de ligne de la Côte St Rémi, de la Paroisse de St Joachim de la Pointe Blaire & conduisant à la côte St François dans la Paroisse de St Laurent et intitulé :

"Règlement aux fins de repartir les travaux
"d'entretien du chemin de ligne de la Côte
"St Remi de la Paroisse de St Joachim de
"la Pointe Clarie & conduisent à la Côte
"St Francois dans la Paroisse de St Laurent
"à les clôtures de chaque côté du même chemin
Que le dit règlement deviendra en
force suivant la loi.

Donné à St Geneviève ce trente et un
jour de septembre mil huit cent
quatre vingt six.

M. B. G.
secrétaire trésorier
le M. C. I. C.

Province of Quebec
Municipality of the county of
Jacques-Cartier

To the inhabitants of the municipality
of the County of Jacques-Cartier

Public notice

I hereby give notice by Godfray Boileau,
Secretary Treasurer:

That the council of the
said municipality
at a general session of the said coun-
cil held at the usual place of the sittings
of the said council at the village of
St Joachim of Pointe-Claire, in the said
county, Wednesday, the eighth day of
September in the year of our Lord
one thousand eight hundred and eighty
six, in pursuance to the dispositions
of the Municipal Code of the Province
of Quebec, - at which session were present:

M^r The Warden Gabriel Ursule Va-
lois, Mayor of the municipality of the
parish of St Joachim of Pointe-Claire

Godfray Madore, mayor of
the municipality of the village of
St Joachim of Pointe-Claire.

Thomas Grenier, mayor
of the municipality of the village of
Ste Anne de Bellevue.

George Adéodat Pérrot, mayor
of the municipality of the village of
Ste Geneviève-

Verene Martin, mayor of the
municipality of the parish of St Ra-
phael de l'Île Bizard

Benjamin Goyer, mayor of
the municipality of the parish of St
Laurent

Alexandre Robert, mayor
of the municipality of the parish of
Gascons

And Ernest Chauvette, mayor
of the municipality of the parish of Ste
Geneviève

forming the quorum of the said
council under the presidency of
M^r The Warden. M^r The Mayor Ernest
Chauvette obliged to withdraw on ac-
count of him being interested and
M^r The Mayor G. A. Pérrot, dissenting

has passed a by-law con-
cerning the lime road of the concep-
tion of St Remi, in the parish of St Is-
achin of Pointe-Blaine and running
to the concession of St François, in the
parish of St Laurent and intituled:

"By-law in order to apportion
the works of repairs to the lime road
of the concession of St Remi, in the
parish of St Isachin of Pointe-Blaine

and running to the concession of
St. Francois, in the parish of St. Law-
rent and to the fences along side.
"the said line road"

That the said by-law shall
come in force according to law
given at St. Genevieve
this thirteenth day of September
in the year of our Lord one thousand
eight hundred & eighty-six.

M. B. Hall
Secretary treasurer
M. L. C. 2d.

Pour lere

dimanche

Je soussigne Joseph Lebris huissier, résidant à St Laurent
dans le District de Montréal, certifié par les présentes et fais rapport
sous mon serment d'office, avoir le vingt et unième jour d'Octobre
en l'année Mil huit cent quatre vingt six, affiché, à la porte de
l'Eglise Paroissiale de la Paroisse de St Laurent, et dans un autre
lieu public, des copies certifiées d'icelui, et en avoir les vingt
quatre et trente et unième jour du même mois, lis à haute
et intelligible voix les présentes avis, après le Service dominical
matin.

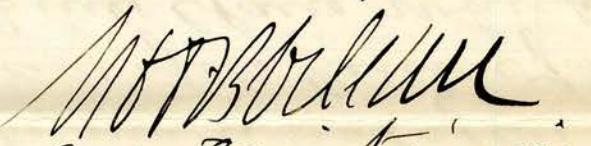
St Laurent ce troisième jour de Novembre 1886.
Honoraires \$ 3-00^e Joseph Lebris HBS
asserment à St Laurent
District de Montréal, ce troisième
jour de Novembre 1886 par
devant moi Yves au Roi
pour le District de Montréal
M. B. DILLER
Greffe de Paris

Bureau du Comté Municipal du Comté de
Jacques Cartier -

Avis Public

Et par le présent donné par Godfrey
Boileau secrétaire Trésorier de la Mu-
nicipalité du Comté de Jacques Car-
tier que le conseil Municipal de la
dite Municipalité à une session
tenue le neuf de Décembre courant
(1880) a passé un règlement — par
lequel les habitants de la Côte St. Pierre
de la Paroisse de St. Geneviève sont chargés
des travaux d'entretien de la route
ou chemin de ligne de la Côte St. Pierre
de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe
Blanche qui conduit à la Côte St. Fran-
çois de la Paroisse de St. Laurent et par
lequel les habitants de la Côte St. Pierre
de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe
Blanche sont seuls chargés des travaux
du dit chemin de ligne à l'avenir —

Donné sous mon serment ce trente et un
jour du mois de Décembre mil huit-
cent quatre vingt-neuf


Secrétaire Trésorier
G. M. G. S. C.

Office of the Municipal Council of the
County of Jacques Cartier -

Public Notice

Is hereby given by Godfrey Boileau
Secretary Treasurer of the Municipality
of the County of Jacques Cartier that the
Municipal

Municipal Council of the said Municipality at a session held on the ninth day of December instant (1885) has passed a by-law by which the farmers interested of the Concession St. Reine of the Parish of St. Genevieve are discharged of the works of maintenance or others of the concession or the main road of the concession of St. Reine of the Parish of St. Isidore Pointe Claire which connects to the concession St. Francois of the Parish of St. Laurent and by which the farmers interested of the said concession of the said Parish of St. Isidore Pointe Claire are the only ones obliged to the works of the said main road in the future given under my hand on this the tenth day of December One thousand eight hundred and eighty five

W. B. L. M.
Secretary Treasurer
M. L. L. S. —

Province de Québec
Muni. égalité de la paroisse de St.
Joseph de la Pointe Claire —

Jasmeuse, Mme Leclerc, Secrétaire
Trésorière, de cette Muni. égalité dom-
icilié au Village de la paroisse de St.
Joseph de la Pointe Claire, Certifie
que mon arrêté d'offre que
j'ai publiée l'avis public annexe
aux présents, en en affichant une
copie à chaque des endroits suivants:
Samedi le deuxième jour de Janvier
courant (1886). Sur un Copie sur le
devant de l'Eglise paroissiale de la dite
paroisse de St Joseph de la Pointe
Claire, & une Copie sur la clôture
devant la propriété de Mr Félix Brunet
cultivateur de la dite paroisse de la
Pointe Claire et en le lisant à voix
haute et intelligible à la porte de
la dite Eglise paroissiale, à l'issue
du Service Divin du matin le troisième
jour de Janvier courant (1886)
étant le dimanche suivant immédiatement
le jour où cet avis
à été affiché comme sudit.

En foi de quoi je donne ce
certificat ce vingt juillet
de Janvier mil huit cent
Quatre-Vingt Six
Mme Leclerc Sec. Tr.,
C. m. P. P. C.

Domicilements

\$ 1.20

Original
avis public
concernant le Règlement
de la montée ou descente
de l'écurie de la Gare St. Jean
de la Paroisse de la Pointe
Clerc

Ville de Montréal
c. à d le 3 Janvier
1886

Provinces de Québec
Municipalité du comté de Jacques-Cartier
Aux habitants de la Municipalité du comté
de Jacques-Cartier

Avis Public

Est par les présentes donné à monsieur Godfray Boileau, Secrétaire Trésorier.

Que le conseil de cette
Municipalité — à une session
générale du dit Conseil tenue au
lieu ordinaire de ses réunions, au vil-
lage de St-Joachim de la Pointe-Glaine
dans le dit Comté, mercredi, le hui-
tième jour de septembre en l'année
de notre Seigneur mil huit cent qua-
tre-vingt-cinq, conformément aux
dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec à laquelle cel-
lusion étaient présents :

M^e Le Grec et Gabriel Vigneau
Salois, maire, de la Municipalité de
la paroisse de St-Joachim de la Pointe-Glaine,
Godfray L'adore, maire de la Municipalité
de St-Joachim de la Pointe-Glaine
Thomas Grenier, maire, de la munici-
palité de Ste-Anne de Bellevue.
George Adéodat Perost, maire de la munici-
palité du village de St-Genestière
Léonard Martin, maire de la Municipalité
de la paroisse de l'^{le} Raphaël de l'île Lizard

Benjamin Goyer, Maire de la Municipalité
de la paroisse de St Laurent
Alexandre Robert, Maire de la Municipalité
de la paroisse de Lachine et
Françoise Paquette, Maire de la Municipalité
de la paroisse de Ste Geneviève,
formant un quorum du dit conseil
sous la présidence de M^r le Préfet
M^r Françoise Paquette obligé de se retirer
comme intéressé à la question et
M^r le Maire G. A. Prévost démissionné,

— a passé un règlement concernant le chemin de ligne de la côte Est
l'île de la paroisse de St. Léonard de la
Pointe-Blanche conduisant à la côte St
François dans la paroisse de St Laurent intitulé:

"Règlement aux fins de départir
les travaux d'entretien du chemin de ligne
de la côte l'île de la paroisse de St
Léonard de la Pointe-Blanche & conduisant
à la côte St François dans la paroisse
de St Laurent & les étoiles de chaque
côté du même chemin"

Sous le dit règlement devra
être en force suivant la loi.

Donné à Ste Geneviève le
trente-trois jours de Septembre mil
Quatre-vingt-six-

M. F. B. P.
Secrétaire municipal
G. M. C. L.

Province of Quebec
Municipality of the County of
Jacques-Cartier.

To the Inhabitants of the Municipality
of the County of Jacques-Cartier

Public Notice
Is hereby given by Godfray Roibeau
Secretary Treasurer

That the council of the
said municipality
at a general session of the said
council held at the usual place
of the sittings of the said council
at the village of St Joachim of
Pointe-Claire, in the said county
Wednesday, the eighth day of Sep-
tember in the year of our Lord
one thousand eight hundred and
eighty-six, in pursuance to the
dispositions of the Municipal Code
of the Province of Quebec at which
session were present:

M^r The Warden Gabriel
Uretele Talois, mayor of the municipa-
lity of the parish of St Joachim of Pointe-Claire,
Godfray Gladore, mayor, of the municipa-
lity of the village of St Joachim of Pointe-Claire
Thomas Grenier, mayor of the mun-
icipality of Ste Anne de Bellevue,

of the village

WMS

George Adéodat Périnot, mayor of the mu-
nicipality of the village of St-Germaine
Serre Marin, mayor of the mu-
nicipality of the parish of St-Raphaël de l'île Bizard
Benjamin Goyer, mayor of the mu-
nicipality of the parish of St-Laurent
Alexandre Robert, mayor of the mu-
nicipality of the parish of Lachine
and Érnest Chauvette, mayor of the
municipality of the parish of St-Germaine
forming the quorum of the said
council under the presidency of Mr
the Warden, — H^r the Mayor Érnest
Chauvette obliged to withdraw on account
of his being interested and H^r the Mayor
G. A. Périnot dissenting
has passed a by-law concerning
the line road of the concession of
St-Rémi, in the parish of St-Goashir
of Pointe-Claire and running to
the concession of St-François in the
parish of St-Laurent and entitled
"By-Law in order to effect a portion
of the works of repairs to the line road
of the concession of St-Rémi, in the
parish of St-Goashir of Pointe-
Claire & running to the concession
of St-François, in the parish of
St-Laurent and to the pines along
side the said line road."

That the said by-law

law shall come in force according
to law.

Given at St. John's
the nineteenth day of September
in the year of Our Lord one thousand
eight hundred and eighty-six.

William
Secretary Treasurer
M. C. C. T. C.

Pour lire
demande

Provance de Québec
Municipalité du Comté de Jacques-Cartier
Aux habitants de la Municipalité
du Comté de Jacques-Cartier

Arrêt Public

Est par les présentes donné par God.
froy Boileau, Secrétaire Procureur

Lue de l'assemblée générale du Comté dit Conseil tenue au
lieu ordinaire de ses séances au village
de l'Isle-Verte en l'année de notre
Seigneur mil huit cent quatre-vingt-
six, conformément aux dispositions du
Code Municipal de la Provance de
Québec — à l'quelle l'assemblée
présente : M^r le Procureur Gabriel Ureys
Falois, maire de la Municipalité de
la paroisse de l'Isle-Verte de la Pointe-à-l'Isle,
Godfray Brastoré, maire de la Municipalité
du village de l'Isle-Verte de la Pointe-à-l'Isle
Thomas Grenier, maire de la Municipalité
de Ste-Anne de Bellavie-
George Adorat Prevost, maire de la Mu-
nicipalité du village de Ste-Geneviève
Perrière Martin, maire de la Municipalité
de St-Raphaël de l'Île-Bizard

au village

MM

Benjamin Goyer, maire de la municipalité de la paroisse de St Laurent
Alexandre Robert, maire, de la municipalité de la paroisse de Lachine et
Érancis Chaurette, maire, de la municipalité de la paroisse de Ste Geneviève,
formant un quorum du dit conseil
sous la présidence de M^r le Préfet

M^r le ~~maire~~ Érancis Chaurette obligé
de se retirer comme intéressé à la question & M^r le maire G. A. Renot délégué
a passé un règlement concernant
le chemin de ligne de la côte St Remi
de la paroisse de St Joachim de la Pointe-à-Blair
& conduisant à la côte St François, dans
la paroisse de St Laurent & intitulé

"Règlement aux fins de repartir
les travaux d'entretien du chemin de
"ligne de la côte St Remi de la paroisse
"de St Joachim de la Pointe-à-Blair & con-
duisant à la côte St François, dans la
paroisse de St Laurent & les clôtures de
"chaque côté du même chemin"

~~Il apparaît à la
page suivante~~
~~suivant la~~
en 1801

Que le dit règlement de-
meindra en force ~~suivant la loi~~
l'omni à Ste Geneviève et tout
toujour de Septembre mil huit
cent quatre-vingt-six-

M. M. Bellot
secrétaire du conseil
le M. C. G.

Province of Quebec
Municipality of the county of
Jacques-Cartier

To the Inhabitants of the Municipality of
the county of Jacques-Cartier
Public Notice

Is hereby given by Godfrroy Radore
leau, Secretary-Treasurer-

That the council of the said
municipality
at a general session of the said coun-
cil held at the usual place of the
sittings of the said council, at the
village of St Joachim of Pointe-Clair
in the said county, Wednesday, the
eighth day of September, in the year
of Our Lord one thousand eight
hundred and eighty-six-in four
accordance to the dispositions of the mu-
nicipal Code of the Province of Que-
bec-at which session were present:

M^r The Warden Gabriel Ulysse
Valois, mayor of the municipality of
the parish of St Joachim of Pointe-Clair

Godfrroy Radore, mayor of the
municipality of the village of St
Joachim of Pointe-Clair

Thomas Grenier, mayor
of the municipality of the village
of Ste Anne de Bellevue-

George Adéodat Pierrot, mayor of the
municipality of the village of St-Ge-
rmaine

Séraphin Martin, mayor of the
municipality of the parish of
St-Raphaël de l'Île Bizard

Benjamin Goyer, mayor of
the municipality of the parish of St-
Laurent

Alexandre Robert, mayor of the
municipality of the parish of Lachine
and Granette Gaurette, mayor
of the municipality of the parish
of St-Germaine

forming the quorum of the said
council under the presidency of
M^r The Marden - M^r The mayor Granette
Gaurette obliged to withdraw on
account of him being interested
and M^r The mayor G. A. Pierrot disenting

has passed a by-law con-
cerning the lime-road of the concession
of St-Rémi, in the parish of St-Joachim
of Pointe-Blanche and running
to the concession of St-François, in
the parish of St-Laurent and entitled:

"By-law in order to apportion
the works of repairs to the lime-road
of the concession of St-Rémi in the
parish of St-Joachim of Pointe-Blanche
and running to the concession of

" François, in the Parish of St. Law
rent and to the ferrees along side
the said line road."

That the said by-law
shall come in force according
to law

Given at St. Genevieve
the thirteenth day of September
in the year of our Lord one thousand
and eight hundred and eighty-
six.

W. H. BELLAMY

Secretary Treasurer
M. C. L. G. C.

Provinces Quebec
Municipalité du comté
de la Pointe-Blaie

Le soussigné Hippolyte Boileau
secrétaire trésorier domicilié dans la
Paroisse de St. Genevieve, certifie sous
mon serment d'officier que j'ai publié
l'avis publicé écrit en anglais et
français annexé aux présentes
en en affichant une copie à
chaque des endroits suivants
jeudi le vingt-septième jour
d'Octobre courant (1886), savoir
1^o une copie sur le devant de l'église
de Paroissiale de la Paroisse de St. Law-
rent ville Pointe Blaie, 2^o une
copie sur un gros arbre planté
sur le bord de la chemise publique
se trouvant devant la propriété
de

de Thomas Théoret en la Mme
m'espousé locale de la dite Paroisse
de St-Germain et en le lisant
à voix haute et intelligible à la
porte de l'Eglise sise dans l'île
du service devoit du matin le Vendredi
quatrième soir d'Octobre
aussi courant (1886) étant le
dimanche suivant un mémorialement
le jour où est avis
et officié comme suoit
Sur foi de quoi je donne ce certifi-
cat ce Vendredi quatrième soir d'Octo-
bre milles huit cent quatre-vingt
six

MONTREAL

Martin Tessier
L. M. L. H.

Pour faire dimanche

20 Sept 1886

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St-Jean
de la Pointe-Claire —

Les soussigné, Mme Léclerc Secrétaire
Trésorier de cette Municipalité domiciliée
au Village de St-Jean de la Pointe-Claire
Certifie sous mon Serment d'officier
que j'ai publié l'avis public annexe
aux prières en en affichant une copie
à chacun des endroits suivant, Mardi
le premier Juin courant (1886) Savoir,
1^e une Copie sur le devant de l'Eglise pa-
rissiale de la dite paroisse de St-Jean de la
Pointe-Claire, 2^e une copie sur la cloture
devant la propriété de Mr Félix Brunet
Cultivateur de la dite paroisse de la Pointe-
Claire, et en le lisant à voix haute et
intelligible à la porte de la dite Eglise -
paroissiale, à l'issue du Service di-
vin du matin le Sixième jour de juin
aussi Courant (1886) étant le dimanche
suivant immédiatement le jour où
cet avis a été officié comme susdit,

Enfin de qui je donne ce cer-
tificat ce huitième jour de
Juin mil huit cent quatre-vingt-six
Mme Léclerc Secrétaire

C. B. P. O. C.

Province of Quebec.
Municipality of the County of Jacques Cartier

avis Public

Est par les présentes donné par le soussigné aux intéressés que conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, un acte de répartition des travaux, des routes qui communiquent de la côte St. Rémi de la paroisse de la Pointe-claire au chemin de base des terrains du bord de l'eau de la même paroisse de la Pointe-claire, a été fait le 25 mai 1886 par Godfrroi Boileau, Ingénieur dans l'arr. sp. et déposé le même jour, au bureau du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier, à St. Genesire, dit Comté.

P. Génésire, 27 Mai 1886.

M. BOLLMAN secrétaire du comité C.M.C.Q.

Province of Quebec

Municipality of the County of Jacques Cartier

Public Notice

Is hereby given by the undersigned to all parties interested that in conformity to the provisions of "The Municipal Code of the Province of Quebec" an act of apportionment of the works of the roads which connects from the concession St. Rémi of the parish of Pointe-claire to the highway of the shore of the river of the same parish of Pointe-claire, has been made by Godfrroi Boileau, Special Superintendent, the 25th May 1886 and deposited the same day in the office of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier at
St. Genesire, said County.

Enrolments. St. Genesire, 27 Maij 1886.

Prov

Publication.

M. BOLLMAN
Secretary Treasurer M.C.C.Q.

Offert le 1^{er} Janvier
1886

Veuillez lire devant
ce prospectus

de Québec
équale du comte Jacques Cartier.

Avis Public

Est par les présentes donné par le conseil général aux
intérêts qui concordement - aux dispositions du
Code Municipal de la Province de Québec, un acte de
répartition des travaux des routes qui communiquent de la Côte St-Remi de la Paroisse de la Pointe-à-la-Claire
au chemin de Basse des Terres du bord de l'eau de la même
Paroisse de la Pointe-à-la-Claire a été fait le 25 Mai 1886
par Godfrey Boileau surintendant spécial et déposé
le même jour au bureau du Conseil Municipal du
Comté de Jacques Cartier à St-Geneviève et Comté
St-Geneviève 27 Mai 1886

Морозилка, рефрижераторы б.у. б.в.

Province of Quebec

Municipality of the County of Jacques Cartier

Public Notice

Is hereby given by the undersigned to all parties interested,
that in conformity to the provisions of "The Municipal Code
of the Province of Quebec" an act of Apportionment
of the works of the roads which connects from
the Concession & Demi of the Parish of Pointe-Blanche
to the high way of the shore of the River of the
same Parish of Pointe-Blanche, has been made
by Godfrey Boileau special supervisor during the
25th May 1886 and deposited the same day
in the office of the Municipal Council of the
County of Jacques Cartier at St. Genevieve
said County, St. Genevieve 27 May 1886

Woodall are ready to receive M.C.C. #6

Le soussigné Fabien Léaïche, un des juges
du siège de la Cour Supérieure de la Province
de Québec, résidant en la Ville de Lachine
rue Saint-Jean dans le District de
Montréal, certifie sous mon serment
que j'ai publié en français et en
anglais, l'avis original ci-dessous, en
affichant une copie correcte de chaque sur
la porte principale de l'église paroissiale de
Lachine, et une autre copie à la Barrière de
Péage en la paroisse de Lachine, le premier jour
de juin courant entre une et deux heures
de la pris midi, dans le leisanth à la porte de
la dite église à l'issue du service, devant
du matin, dans l'avant-midi, le
sixième jour de juin courant
en le leisanth en français et en
anglais à la porte de la dite église.
C'est pour quidi que je déclige le
présent retour pour servir et valoir
ce que de droit Lachine 7 juin 1886.

Fabien Léaïche M.J.

Pour être affiché

ans public

Dépôt de l'acte de
réparation des dommages
des rues avec les
St-Maurice Macris et
le Jérôme Berger

Bureau du Comité Municipal
du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

Est par le présent donné par Godfrey
Boileau secrétaire trésorier de la
Municipalité du Comté de Jacques
Cartier, que le conseil Municipal
de la dite Municipalité à sa réunio
n tenue le vingt trois Décembre dernier
(1887) a passé un règlement devant
venir en force quinze jours après
sa promulgation intitulé "Règle
ment à l'effet de mettre à la main
des habitants de la Côte St. Rémi, tant
de la Paroisse de St. Geneviève que de
la Paroisse de St. Léonard de la Pointe
Blanche, certains travaux faits
à la monnaie St. Rémi de la Paroisse
de la Pointe Blanche, conduisant
à la Côte St. François de la Paroisse
de St. Laurent depuis la reouverture
de la dite monnaie St. Rémi à la date
du présent règlement —

Donné sous mon serment
le vingt huitième jour de Janvier
mille huit cent quatre-vingt-sept

Godfrey Boileau
secrétaire trésorier
le M. l. H.

Office of the Municipal Council of the
County of Jacques Cartier -

Public Notice

I hereby give by deposit of Notary
Secretary-Treasurer of the Municipality
of the County of Jacques Cartier that
the Municipal Council of the
said Municipality at its session
held on the twenty-third day
of December last (1887) has passed
a by-law coming into force and
effect as law fifteen days after
its promulgation and having for
title "By-Law charging the
rate-payers of the Concession St-Pierre
of the Parish of St-Germain and of
the Parish of St-Jacques of Pointe
Blanche of any works made to the
Road St-Pierre of the Parish of La Pointe
to Blanche connecting to the Con-
cession St-François of the Parish
of St-Laurent since the re-opening
of the road St-Pierre to the date of this
present by-law".

Given under my hand on
this twentieth _____ day of
the month of January One thousand
and eight hundred and eighty
eight -

W. V. McMillan
Secretary-Treasurer
M. G. B. & C.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de St-Jacques
de la Pointe-Claire

Je soussigné, Mme Lelievre, Secrétaire
Trésorière de cette Municipalité, domici-
légi au Village de la paroisse de St-Jacques
de la Pointe-Claire, Certifie sous mon Nom
d'officier que j'ai publié l'avis public anno-
cé aux propriétaires en en affichant une
copie à chacun des endroits suivants, Mar-
di le vingt et un juillet de l'an dernier
1888, savoir: 1^e une Copie sur le devant de
l'Eglise paroissiale de la paroisse de St-Jacques
de la Pointe-Claire, 2^e une Copie sur
la cloture devant la propriété de W. Félix
Brunet, cultivateur de la dite paroisse
de la Pointe-Claire, et en le lisant à voix
haute et intelligible à l'entrée de la dite
Eglise paroissiale, à l'issue du Service
divin du matin le vingt et un juillet de
l'an dernier (1888) étant le diman-
che suivant immédiatement le jour
où cet avis a été officiellement dépos-
dit.

En foi de quoi je donne ce certificat
à l'admission de l'avis
mis hier en quatre exemplaires
Mme Lelievre, Secrétaire
C. M. P. P. C.

Endemants
#1. 00

Avis Public

est par le présent donné par le soussigné, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier aux intéressés mentionnés dans un règlement passé par ce Conseil en date du huit Septembre mil huit cent quatre vingt seize concernant la réouverture de la montée St Rémi, de la Paroisse de la Pointe Claire, conduisant à la Côte St François de la Paroisse de St Laurent, que ce Conseil procèdera à l'examen du dit règlement et l'amendera, s'il y a lieu, Mercredi, le huit Mars prochain, à l'Hôtel-de-Ville, au Village de la Pointe Claire à une heure de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

En conséquence les intéressés mentionnés au susdit règlement sont priés d'être là et alors présents si bon leur semble.

Donné à Ste Geneviève, ce vingt deux Février mil huit cent quatre vingt dix neuf.



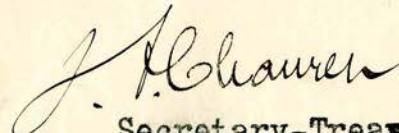
Secrétaire.-Trésorier.-

Public Notice

is hereby given by the undersigned, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier to the interested mentioned in a certain bye-law passed by this Council on the ~~eighttthix~~
eighth day of September eighteen hundred and ninety six regarding the ~~opening~~ reopening of the St Remi road of the Parish of Pointe Claire going to the St François hill of the Parish of St Laurent, that this Council will proceed to the examination of the aforesaid bye-law and will amend it, if it seems to him fit and proper, Wednesday, on ~~Marchx~~
~~eightx~~~~xxxx~~ the eighth of March next, at the City Hall, at the village of Pointe Claire, at one o'clock of the afternoon, according to the dispositions of the Municipal Code of the Province of Quebec.

Consequently the interested mentioned to the aforesaid bye-law are requested to be there and then present, if they think proper.

Given at St Genevieve this twenty ~~two~~^{four} of February eighteen hundred and ninety-nine.



Secretary-Treasurer.

P 22 fev 1899
Pointe Claver ^{avis public}
Montée St-Louis

affubli le 21 Janv 1888
Lacle 10 " "

Avis Public

est par le présent donné par le soussigné, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier aux intéressés mentionnés dans un règlement passé par ce Conseil en date du huit Septembre mil huit cent quatre vingt seize concernant la réouverture de la montée St Rémi, de la Paroisse de la Pointe Claire, conduisant à la Côte St François de la Paroisse de St Laurent, que ce Conseil procèdera à l'examen du dit règlement et l'amendera, s'il y a lieu, Mercredi, le huit Mars prochain, à l'Hôtel-de-Ville, au Village de la Pointe Claire, à une heure de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

En conséquence les intéressés mentionnés au susdit règlement sont priés d'être là et alors présents si bon leur semble.

Donné à Ste Geneviève, ce vingt deux Février mil huit cent quatre vingt dix neuf.

J. H. Chauret
Secrétaire.-Trésorier.-

Public Notice

is hereby given by the undersigned, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier to the interested mentioned in a certain bye-law passed by this Council on the ~~xxix~~ ^{xxviii} eighth day of September eighteen hundred and ninety six regarding the ~~xxviii~~ ^{xxix} reopening of the St Remi road of the Parish of Pointe Claire going to the St Francois hill of the Parish of St Laurent, that this Council will proceed to the examination of the aforesaid bye-law and will amend it, if it seems to him fit and proper, Wednesday, on ~~xxix~~ ^{xxviii} the eighth of March next, at the City Hall, at the village of Pointe Claire, at one o'clock of the afternoon, according to the dispositions of the Municipal Code of the Province of Quebec.

Consequently the interested mentioned to the aforesaid bye-law are requested to be there and then present, if they think proper.

Given at St Genevieve this twenty ~~even~~ ^{even} of February eighteen hundred and ninety-nine.



Secretary-Treasurer.

Je, soussigné, Joseph Adolphe Chauret, Secrétaire-Tresorier du Conseil Municipal de la paroisse de Ste Geneviève certifie sous mon serment d'office que le vingt-deux Février courant, j'ai affiché l'avis public écrit en français & en anglais d'abord part à deux endroits différents une copie française & anglaise à la porte de l'Eglise de la paroisse de Ste Geneviève & une semblable copie sur une planche en front de la propriété de Jean Baptiste Demers & que le vingt-six Février courant, à l'issue du service divin du matin, j'ai lu le dit avis français & anglais à la porte de l'Eglise à haute et intelligible voix.

Donné sous mon serment à Ste Geneviève
ce vingt-huit Février mil huit cent
quatre-vingt dix-neuf

J. Chauret
Secrétaire

22 Fév 1849

J. Chauret
Secrétaire

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux intéressés de la Montée St. François, résidant en la Côte St. Rémi de la paroisse de Ste. Geneviève, qu'un acte de répartition du coût des travaux et frais de la clôture et du chemin de la dite montée St. François, à la charge des dits intéressés de la Côte St. Rémi de la paroisse de Ste. Geneviève, a été fait et déposé suivant la loi, ce jourd'hui, au bureau du Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de Ste. Geneviève, pour l'information de toute personne intéressée.
Et avis est de plus donné aux intéressés de la dite montée St. François, résidant en la dite paroisse de Ste. Geneviève, d'avoir à payer le montant porté au dit acte de répartition dans les vingt jours qui suivront sa mise en vigueur, sans autre avis ultérieur.
Donné à Sainte-Geneviève ce vingt trois Décembre mil neuf cent huit.

L.A. Chauvet

Secrétaire-Trésorier & Surintendant Spécial.

Affiché par C. Babineau le 23 Dec 1908 à l'église
et à l'abri des rues par lui le dessiné au vu

J. H. C

PROVINCE DE
QUEBEC,
MUNICIPALITE DU
COMTE DE JACQUES
CARTIER.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux intéressés de la montée St. François de la paroisse de Ste. Geneviève que le Conseil Municipal du comté de Jacques-Cartier s'assemblera Mercredi, le neuf Juin prochain, à une heure de l'apres-midi, à l'Hôtel-de-Ville du Village de St. Joachim de la Pointe Claire, et procèdera à l'examen de la requête des dits intéressés s'objectant à l'homologation de l'acte de répartition et à l'amendement du dit acte de répartition, s'il y a lieu.

Donné à Ste. Geneviève ce treize Mai mil neuf cent neuf.



Sec.-Trés.-C.M.C.J.C.

Je Léonidas Barbeau, sténographe, de la paroisse de Ste Geneviève, fais serment sur les Saintes Évangiles que j'ai affiché l'avis public ci-dessous, dont une copie le vingt-huit Mai mil neuf cent neuf, dont une copie chez Mr Prosper Légaré et une autre copie à la porte de l'église de la paroisse de Ste Geneviève et que dimanche, le trente Mai dernier j'ai lu le dit avis à la porte de l'église de la paroisse de Ste Geneviève, à l'issue du service divin du matin, à haute et intelligible voix.

Donné à Ste Geneviève, ce trois juillet mil neuf cent neuf. (trois mètres rayés nuls)

Assuré devant le sousigné, à } Léonidas Barbeau
Ste Geneviève ce trois juillet mil neuf cent neuf.

Province de Québec
District de Montréal.
Municipalité du Comté de
Jacques-Cartier.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel de Ville de la Ville de Pointe-Claire, le lundi vingt-six juillet courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération une demande faite relativement au nettoyage d'un cours d'eau régi par un Procès-Verbal de la Paroisse de St. Laurent, fait le 25 mai 1847 et homologué le 8 juin de la même année, le dit cours d'eau traversant la Municipalité de la Paroisse de St. Laurent et la Municipalité de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans le dit cours d'eau pourront être entendus à cette assemblée.

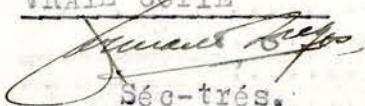
Le présent avis est donné conformément aux dispositions du Code Municipal.

DONNÉ à Ste. Geneviève, ce treize juillet mil neuf-cent-trente-sept.

(Signed) J. ARMAND DUGAS.

Sécrétaire-Trésorier
Conseil Municipal du Comté Jacques-Cartier.

VRAIE COPIE


Séc-trés.

Province of Quebec
District of Montreal
Municipality of the County
of Jacques-Cartier.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on Monday—the 26th day of July instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the request made in connection with the cleaning of a water-course ruled by a Procès-Verbal of the Parish of St. Laurent, dated the 25th of May 1847 and homologated on the 8th of June of the same year, the said water course crossing the Municipality of the Parish of St. Laurent and the Municipality of the Parish of la Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water course will be entitled to be heard by the Council, at this meeting.

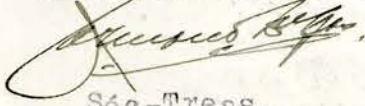
The present notice is given according to the law.

GIVEN at Ste. Genevieve, on this thirteenth day of July nineteen hundred and thirty-seven.

(Signed) J. ARMAND DUGAS.

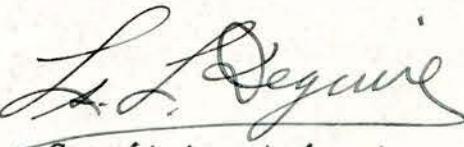
Secretary-Treasurer
Municipal Council of the County of Jacques-Cartier

TRUE COPY..


Séc-Treas.

Je, soussigné, Ls-L. Deguire, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse St-Laurent, certifie avoir affiché le présent avis à la porte principale de l'église Paroissiale de St-Laurent, jeudi, le 15 juillet 1937 et d'en avoir donné lecture à haute et intelligible voix, le dimanche suivant au sortir du service divin du matin.

Fait à St-Laurent, le dix-neuvième jour du mois de juillet mil neuf cent trente-sept.


Secrétaire-trésorier.

13 juillet 1937.

M. L. L. Duguay Séc-Trés.
56 rue Principale
Ville St. Laurent.
Qué.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez deux copies d'avis public, relativement à un certaine cours d'eau traversant les deux Municipalités des Paroisses de St. Laurent et de la Préservation de Dorval, le tout pour être affiché immédiatement et lu dimanche prochain à l'issue du service divin de votre Eglise Paroissiale.

Vous voudrez bien me faire rapport, et inclure vos honoraires.

Votre tout dévoué,

Séc-Trés.
C. M. C. J. C.

13 juillet 1937.

M. Horace Meloche. Sec-Trés.
Dorval.
Qué.

Cher Monsieur,

Le notaire Victor St. Germain me demande de vous produire les copies d'avis ci-inclus, pour affichage et lecture, aux endroits choisis de sa Municipalité et à l'issu du service divin dimanche prochain, à la Paroisse de Dorval.

Vous voudrez bien afficher immédiatement, et lire dimanche prochain.

Vous inclurez votre note pour le tout, en même temps que le rapport que vous me ferez pour lecture et affichage.

Tout dévoué,

Sec-Trés. C.M. C.J.C.

N.B. Nous aviserais votre officier de la tenue de l'assemblée du Comté, le 26 juillet prochain.

15 juillet 1937.

M. J. M. Cousineau, Avocat.
57 St. Jacques Ouest.
Montréal.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez projet d'avis, anglais et français, dont j'ai mallé copies à Derval et St. Laurent, pour affichage et lecture dimanche prochain.

Je ne puis tenir l'assemblée spéciale avant le 26 du mois courant, car l'avis spécial par écrit aux Maires du Comté doit être donné dix jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Je crois que je ne vous dérangerai pas trop dans vos projets de voyages d'ici ce temps.

Tout dévoué,

Séc-Trés. C. M. C. J. C.

*4
Janvier*
Province de Québec
District de Montréal.
Municipalité du Comté de
Jacques-Cartier.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel de Ville de la Ville de Pointe-Claire le lundi vingt-six juillet courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération une demande faite relativement au nettoyage d'un cours d'eau régi par un Procès-Verbal de la Paroisse de St.Laurent, fait le 25 mai 1847 et homologué le 8 juin de la même année, le dit cours d'eau traversant la Municipalité de la Paroisse de St.Laurent et la Municipalité de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans le dit cours d'eau pourront être entendus à cette assemblée.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions du Code Municipalé.

DONNÉ à Ste.Geneviève, ce treize juillet mil neuf-cent-trente-sept.


Jeanne Bégin
Secrétaire-Trésorier
Conseil Municipal du Comté Jacques-Cartier.

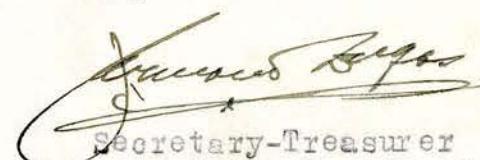
Province of Quebec
District of Montreal
Municipality of the County
of Jacques-Cartier.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on ~~Monday~~ the 26th day of July instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the request made in connection with the cleaning of a water-course ruled by a Procès-Verbal of the Parish of St.Laurent, dated the 25th of May 1847 and homologated on the 8th of June of the same year, the said water course crossing the Municipality of the Parish of St.Laurent and the ~~Municipality~~ of the Parish of la Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water course will be entitled to be heard by the Council, at this meeting.

The present notice is given according to the law.

GIVEN at Ste.Genevieve, on this thirteenth day of July nineteen hundred and thirty-seven.


Jeanne Bégin
Secretary-Treasurer
Municipal Council of the County of Jacques-Cartier

9
Municipal
Province de Québec
District de Montréal.
Municipalité du Comté
de Jacques-Cartier

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le sous-signé, qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel-de-Ville de la Ville de Pointe-Claire, le mercredi onze août courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération les suggestions des contribuables qui pourront être entendus à cette assemblée, alors qu'un règlement sera adopté relativement au mode de nettoyage d'un certain cours d'eau régi par procès-verbal de la Paroisse de St.Laurent, en date du 25 mai 1847, le dit cours d'eau traversant les Municipalités de la Paroisse de St.Laurent et de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans ce cours d'eau sont priés d'être présents à cette assemblée.

Le présent avis est donné conformément à l'Article 574 du Code Municipal.

DONNE à Ste.Geneviève, ce deux août mil neuf cent-trente-sept.

Jeanneaud Bégin.

Secrétaire-Trésorier.
Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier.

Province of Quebec
District of Montreal
Municipality of the County
of Jacques-Cartier.

PUBLIC notice is hereby given by the undersigned, that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on the August 11th. instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the suggestions of the interested parties who may be heard at this meeting, when a by-law will be passed in connection with the cleaning of a water-course ruled by a procès-verbal of the Parish of St.Laurent, dated the 25th of May 1847, the said water-course crossing the Municipality of the Parish of St.Laurent and the Municipality of the Parish of la Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water-course are noticed to be present at this meeting.

The present notice is given according to the Article 574 of the Municipal Code.

GIVEN at Ste.Geneviève, on this second day of August nineteen hundred and thirty-seven.

Jeanneaud Bégin.

Secretary-Treasurer.
Municipal Council of the County of Jacques-Cartier.



le 2 août 1937.

M. L. L. Deguire. Sec.Trés.
Paroisse St.Laurent.
56 rue Principale.
Ville St.Laurent.
Qué.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez deux copies d'avis public, relativement à un certain cours d'eau traversant les deux Municipalités des Paroisse St. Laurent et de la Présentation de Dorval, le tout pour être affiché immédiatement et lu dimanche prochain à l'issu du service divin de votre Eglise Paroissiale.

Vous voudrez bien me faire rapport, et inclure vos honoraires.

Votre tout dévoué,

Sec.Trés. C.M.C.J.C.

le 2 août 1937.

M. Horace Meloche, Sec.Trés.
Ville de Dorval.
Qué.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez, deux copies d'avis public, relativement à un certain cours d'eau traversant les deux Municipalités des Paroisses de St. Laurent et de la Présentation de Dorval, le tout pour être affiché immédiatement et lu dimanche prochain à l'issu du service divin de votre Eglise Paroissiale.

Vous voudrez bien me faire rapport, et inclure vos honoraires.

Votre tout dévoué,

Sec.Trés. C.M.C.J.C.

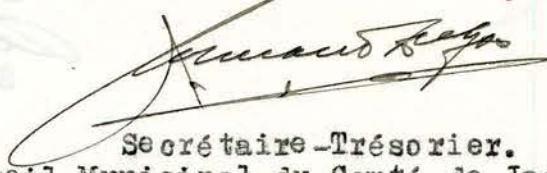
Province de Québec
District de Montréal.
Municipalité du Comté
de Jacques-Cartier.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le sous-signé, qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel-de-Ville de la Ville de Pointe-Claire, le mercredi onze août courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération les suggestions des contribuables qui pourront être entendus à cette assemblée, alors qu'un règlement sera adopté relativement au mode de nettoyage d'un certain cours d'eau régi par procès-verbal de la Paroisse de St.Laurent, en date du 25 mai 1847, le dit cours d'eau traversant les municipalités de la Paroisse de St.Laurent et de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans ce cours d'eau sont priés d'être présents à cette assemblée.

Le présent avis est donné conformément à l'Article 574 du Code Municipal.

DONNE à Ste.Geneviève, ce deux août mil neuf cent-trente-sept.


Jeanneau Beausoleil
Secrétaire-Trésorier.
Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier.

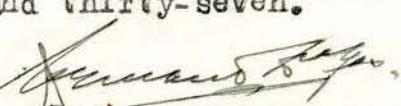
Province of Quebec
District of Montreal
Municipality of the County
of Jacques-Cartier.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on the August 11th. instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the suggestions of the interested parties who may be heard at this meeting, when a by-law will be passed in connection with the cleaning of a water-course ruled by a procès-verbal of the Parish of St.Laurent, dated the 25th. of May 1847, the said water-course crossing the Municipality of the Parish of St.Laurent and the Municipality of the Parish of La Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water-course are noticed to be present at this meeting.

The present notice is given according to the Article 574 of the Municipal Code.

GIVEN at Ste.Geneviève, on this second day of August nineteen hundred and thirty-seven.


Jeanneau Beausoleil
Secretary-Treasurer.
Municipal Council of the County of Jacques-Cartier.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse St-Laurent, certifie avoir affiché le présent avis à la porte principale de l'église paroissiale St-Laurent, jeudi, le 5 août 1937 et d'en avoir donné lecture à haute et intelligible voix le dimanche suivant au sortir du service divin du matin.

Fait à St-Laurent, le neuvième jour du mois d'août mil neuf cent trente-sept.

L.L. Deguire
Secrétaire-trésorier.



LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-LAURENT

L.S - L. DÉGUIRE
SÉCRÉTAIRE - TRÉSORIER

56, RUE PRINCIPALE,
VILLE ST-LAURENT, QUÉ.

ST-LAURENT, le 9 août 1937.

Mr J.-Armand Dugas,
Sec-trés.C.M.C.JCC.,
Ste-Geneviève, Qué.

Cher Monsieur,

Je vous envoie ci-inclus un certificat attestant que l'avis public que vous m'avez fait parvenir par lettre en date du 2 du courant, a été publié suivant la loi. Ci-inclus également le montant de mes honoraires.

Mr Alphéus Dagenais me prie de vous demander de quelle manière doit-il faire faire les travaux dans la ~~des-traverses~~ ^{comme} St-Maurice: de la manière commencée par la Paroisse St-Laurent ou juste un curage? Veuillez, s'il vous plaît, communiquer avec lui.

Je saisiss l'occasion pour vous dire que rien n'a encore été décidé relativement aux contrats que cette Municipalité désire faire passer. A la dernière assemblée je n'ai pas pu présenter cet item vu l'heure tardive. Aussitôt que cette question réglée je vous le laisserai savoir.
sous

Votre tout dévoué,


L.L. Deguire
Sécrétair-e-trésorier.